

# BUSSAC Info



N°100 - Janv. • Fév. • Mars • Avril 2008

**SPÉCIAL 100<sup>ème</sup> numéro**  
(Voir cahier central)



<p><b>Cabinet de Consultation en coaching personnel et professionnel</b></p> <p>Mme HAZART BRILAC 175 Rte du Val de Charente</p> <p>T 06 03 03 61 12 T 08 75 33 69 61</p>	<p><b>COIFFURE A DOMICILE DORIANE</b></p> <p>Sauf le mercredi après-midi et le samedi</p> <p>T 06 61 74 89 75</p>	<p><b>FROMAGERIE JACQUES</b></p> <p>Marchés de Saintes, Saint Jean et Jonzac Plateaux sur commande</p> <p>T 05 46 74 09 57 T 06 87 83 64 91</p>	<p><b>PONEY CLUB</b> « Le fer à cheval »</p> <p>Cours, stages, promenades 8 chemin des Motillons</p> <p>T 05 46 93 44 37 T 06 09 39 58 65</p>
<p><b>PLOMBERIE</b> Chauffagiste Zinguerie Couverture Dépannage</p> <p>Frédéric GELICUS ARTISAN Les Mailleaux</p> <p>T 05 46 74 50 65</p>	<p><b>SCIERIE BRUNETEAU</b></p> <p>Vente de bois de Charpente Sciage à l'heure 150, route de Beauchail</p> <p>T 06 63 27 99 22 T 05 46 93 43 98</p>	<p><b>MASSEUR KINESITHERAPEUTE</b></p> <p>Stéphane PROUTEAU</p> <p>286 route du Val de Charente (avec espace balnéothérapie)</p> <p>T 05.46.90.73.89</p>	<p><b>COIFFURE MIXTE</b></p> <p>Françoise PLANET</p> <p>148, route du Val de Charente</p> <p>T 05 46 74 26 62 avec ou sans rendez-vous.</p>
<p><b>FROMAGERIE FINE</b></p> <p>Sandrine et Régis MOREAU</p> <p>35, chemin des Motillons</p> <p>T 05 46 74 53 38 E.Mail: <a href="mailto:sandrefrom@aol.com">sandrefrom@aol.com</a></p>	<p><b>ARTISAN PLOMBIER</b> Chauffagiste Zinguerie Couverture</p> <p>E.PATROUILLAULT</p> <p>5 chem des bacheliers</p> <p>T 05 46 98 13 49</p>	<p><b>VIVAL</b> Alimentation, tabac, presse, point chaud et photos</p> <p>Sophie et Frédo COURBARON</p> <p>Ouvert tous les jours, sauf le mercredi : de 7h30 à 14h00 et de 15h30 à 19h30</p> <p>Dimanche et jours fériés 8h - 13h</p> <p>T 05 46 92.56.16</p>	<p><b>ASSISTANCE ADMINISTRATIVE</b></p> <p>Nathaly PERON</p> <p>Pour les particuliers, étudiants, professions libérales, PME, artisans, associations... tous travaux de secrétariat</p> <p>T 06.72.10.20.77 <a href="http://www.assistante-administrative.com">www.assistante-administrative.com</a></p>
<p><b>CAFE - BAR</b></p> <p>Thierry MONGET</p> <p>Jeux vidéos Flipper Baby foot Vente de cartes de pêche Fermé le lundi ouverture 8h15</p> <p>T 05 46 93 65 70</p>	<p><b>ENTREPRISE DE PEINTURE</b></p> <p>David MARQUISAUD</p> <p>11, chemin de la Grand'Porte</p> <p>T 05 46 92 06 65</p>	<p><b>GARAGE - STATION SERVICE</b></p> <p>Dominique PEROCHAIN</p> <p>Réparation mécanique toutes marques 155, route du Val de Charente</p> <p>T 05 46 74 41 12</p>	<p><b>PEINTURE</b></p> <p>Olivier VINCENT</p> <p>Vitrerie Papiers peints Sols Façades Parquets flottants Nettoyage de toitures 42, chemin des pins</p> <p>T 06 60 13 58 97</p>
<p><b>INFIRMIER LIBERAL</b></p> <p>Thierry THIBAudeau</p> <p>34 chemin des Grands Champs</p> <p>T 05 46 93 44 00</p>	<p><b>INFIRMIERE</b></p> <p>Maryline VIEUILLE</p> <p>44, chemin des Chagnauds</p> <p>T 05 46 93 07 74</p>	<p><b>BRUNET IMMOBILIER</b></p> <p>Christian MENAUD</p> <p>Toutes transactions immobilières agent commercial</p> <p>T 05 46 93 55 25 T 06 72 17 55 68</p>	<p><b>L'AS DU CARREAU</b> Artisan Carreleur</p> <p>Neuf et rénovation carrelage sol et murs Faience, mosaïque, petite maçonnerie</p> <p>T 06 12 63 14 19 T 06 14 15 62 34</p>

<p><b>M.O JARDIN</b></p> <p>Tontes, tailles, plantations, débroussaillages, désherbages</p> <p>T 06 72 94 49 94</p>
---

<p><b>C S P</b> Chauffage Sanitaire Pelletreau</p> <p>Sur mesure Chauffage, Solaire, Pompe à chaleur, Climatisation, Tous sanitaires T 06 60 32 21 42</p> <p><a href="mailto:CSP17100@gmail.com">CSP17100@gmail.com</a></p>
---

# SOMMAIRE

**BUSSAC INFO**

**BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION**

**N° 100**

**Janvier - Février - Mars - Avril 2008**

Responsable de la publication : Christophe Dourthe

Rédacteur en chef : Françoise Durand

Comité de rédaction :

C. Dourthe - F.Durand - J.Luc Marchais - D.Pubert  
C. Chatelier - J.Barbot - M.C Allinand - M. Ferreira

ISSN : 0776 6 2246

Imprimé par : l'Imprimerie de l'Etoile

En couverture : Eglise Notre de Dame de Bussac,  
Saules de la Grand-Porte, Port Berteau

Au dos : Ecole Gustave Courbet, château,  
rétable et tableau de l'Assomption, bordure de  
Charente à la Grave, les moutons du Paviot,  
sentier des trois moulins, fontaine des Guilloteaux,  
moulin de Rochefollet

- Page 2 Petites annonces -  
Dates à retenir
- Page 3 Editorial

## **Informations municipales**

- Page 4 Conseil municipal du 06/02/08
- Page 7 Conseil municipal du 14/03/08
- Page 9 Conseil municipal du 27/03/08
- Page 10 Conseil municipal du 15/04/08

## **Informations locales**

- Page 13 Etat civil
- Page 14 Information locales
- Page 15 Informations CDC
- Page 17 Ca s'est passé à Bussac

## **DOSSIER INTERIEUR DE 20 PAGES SPECIAL 100<sup>ème</sup> NUMERO**

- Page 21 Le point sur les travaux
- Page 23 CCAS
- Page 26 Nouvelles de l'école

## **Foyer rural**

- Page 32 Mot du Président
- Page 33 Activités des sections
- Page 36 Revue de presse

**MAIRIE DE BUSSAC - SUR - CHARENTE**

139, route du Val de Charente - 17 100 Bussac sur Charente

**Tél** 05 46 93 11 11

**Fax** 05 46 93 92 32

**E mail** mairie@bussac-sur-charente.fr

**Ouverture au public** : Le lundi 09h00 à 12h00 et 17h00 à 18h00  
Du mardi au vendredi 14h00 à 18h00

## DATES A RETENIR ...

### ➤ JUIN

01/06 : Brocante  
08/06 : Rando découverte de la CDC(Thénac)  
14/06 : Spectacle de danse  
20/06 : Théâtre musical  
28/06 : Fête de l'été

### ➤ JUILLET

01/07 : Kermesse de l'école  
06/07 : Rando VTT  
15/07 : Visite de nuit du patrimoine (21h)  
19/07 : Rallye de saintonge

### ➤ AOUT

24/08 : 3<sup>ème</sup> Foulées Bussacaises



## PETITES ANNONCES

Jeune fille, 16 ans, lycéenne, garderait enfant le week end et pendant les vacances.

Pour tout renseignement, s'adresser à Thierry THIBAudeau, infirmier libéral  
au 05 46 97 16 33

### A vendre

La commune de Bussac cherche à faire de la place dans son atelier.  
Nous cédon à petit prix des tables, des bureaux de classe, du matériel électrique (blocs néon, convecteurs), une vieille tondeuse  
Se renseigner à la mairie auprès des employés communaux.

## COIN INTERNET



### ADSL à Bussac

Toutes les informations pour connaître l'état de la couverture internet de notre commune, les zones éligibles à l'ADSL, les opérateurs disponibles :

**N° Azur : 0810170017**

**[www.17-numerique.fr](http://www.17-numerique.fr)**

### Quelques adresses à découvrir...

Un site malin pour mieux s'organiser :

[www.mamangeretout.com](http://www.mamangeretout.com)

Faire une demande en ligne d'un document administratif (extrait de naissance, extrait casier judiciaire...)

[www.adele.service-public.fr](http://www.adele.service-public.fr)

Voilà l'été, attention aux coups de soleil :

[www.syndicatdermatos.org](http://www.syndicatdermatos.org)

Petits et grands, attention à notre alimentation :

[www.semainefraichattitude.fr](http://www.semainefraichattitude.fr)

## ATTENTION HORAIRE D'ETE DE LA MAIRIE DU 07 JUILLET AU 22 AOUT

**OUVERTURE AU PUBLIC  
DE 8H A 12H  
DU LUNDI AU VENDREDI**

## PLACE DES CHAUMES



**PIZZA FLAMME (PIZZA AU FEU DE BOIS) : Le jeudi de 17 à 20 heures:**

Programme à retirer au camion. Passez vos commandes au 06 09 81 78 77



**VENTE D'HUITRES Marennes - Oléron : Le dimanche matin**

## EDITORIAL

Je souhaite que ce numéro particulier de Bussac Info soit un lien fort entre tous les habitants de notre commune.

Ce journal a contribué à lui donner une identité, et à développer la solidarité entre les habitants, quel que soit le village dans lequel ils résidaient.

Certains vont se remémorer des évènements qu'ils ont vécus, souvent dans la joie, parfois dans la douleur...D'autres vont découvrir la richesse de l'histoire locale ; tous prendront, je l'espère, du plaisir à découvrir ou redécouvrir la vie des Bussacais pendant ce quart de siècle au cours duquel la commune s'est agrandie et développée.

Nous avons l'ambition de poursuivre avec le même esprit de solidarité, à une époque où celle-ci est mise à rude épreuve par l'individualisme devant les difficultés de la vie quotidienne.

Une nouvelle équipe municipale est en place, elle défend ces valeurs essentielles qui ont conduit l'action des élus que vous avez choisis.

**Christophe DOURTHE**

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2008

### 1- P.L.U : Bilan de la concertation.

M. le Maire rappelle au Conseil municipal les conditions dans lesquelles s'est déroulée la concertation.

Conformément aux dispositions de l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme, les modalités de la concertation, lancée par délibération du 2 avril 2007, se sont déroulées de la manière suivante :

- affichage en mairie, durant toute la durée de la concertation, de 3 panneaux réalisés par la Communauté de Communes du Pays Santon ;
- mise à disposition du public de deux registres.

Aucune observation relative à la procédure de révisions simplifiées n'a été portée sur les registres et présentée lors des réunions publiques. En conclusion, il n'y a pas lieu de modifier les dossiers de révisions simplifiées.

Il convient donc aujourd'hui de dresser le bilan de la concertation.

Après avoir entendu l'exposé du Maire ;

Vu, la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000, relative à la solidarité et au renouvellement urbain ;

Vu, la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 relative à l'urbanisme et l'habitat ;

Vu, la loi n° 2006-450 du 18 avril 2006 modifiant le Code de l'Urbanisme ;

Vu, les articles L. 123-6 et L. 123-13 du Code de l'Urbanisme

Vu, les articles L. 300-2 et R. 123-21-1 du code de l'Urbanisme relatifs à l'obligation de concertation ;

Vu, l'article R. 123-18 du Code de l'Urbanisme ;

Vu, la délibération en date du 2 avril 2007 fixant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation en vue de la réalisation d'une modification de zonage ;

Vu, les registres mis à la disposition du public lors de la concertation qui s'est déroulée du 16 avril 2007 au 6 février 2008 ;

Vu, la convocation en date du 31 janvier 2008 adressée aux membres du Conseil municipal, conformément à l'article L. 2121-10 du Code des Collectivités Territoriales.

Considérant que la concertation, prévue à l'article L. 300-2 du Code de l'Urbanisme, n'a fait l'objet d'aucune remarque qui puisse être reprise dans les projets de révisions simplifiées ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

1 – Tire le bilan et clôt la phase de concertation ;

2 – Dit que la présente délibération sera, conformément à l'article R. 123-18-al.2 du Code de l'Urbanisme, affichée pendant 1 mois en mairie.

La présente délibération sera transmise à M. le Sous-Préfet.

### 2- P.L.U : Approbation de la modification.

Le Conseil municipal ;

Vu, la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000, relative à la solidarité et au renouvellement urbain ;

Vu, la loi n° 2003- 590 du 2 juillet 2003 relative à l'urbanisme et à l'habitat ;

Vu, le code de l'urbanisme et notamment l'article L.123-13 ;

Vu, la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;

Vu, le décret modifié n° 2006-578 du 22 mai 2006 relatif à l'information et la participation du public en matière d'environnement ;

Vu, la délibération en date du 2 avril 2007 engageant la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 30 juin 2005 ;

Vu, la notification du projet de modification en date du 20 avril 2007 prévue à l'article L.123.13 du Code de l'Urbanisme ;

Vu, l'arrêté municipal en date du 21 novembre 2007 mettant le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme à enquête publique ;

Vu, l'enquête publique qui s'est déroulée du 14 décembre 2007 au 16 janvier 2008 ;

Considérant qu'aucune observation n'a été émise sur le projet de modification présenté ;

Entendu les conclusions favorables du commissaire enquêteur ;

Considérant que le projet de modification tel qu'il est présenté au Conseil municipal est prêt à être approuvé ;

Et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

- que conformément à l'article R 123-25 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois, et que mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;

- que le plan local d'urbanisme sera tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture,

- que la présente délibération deviendra exécutoire dès l'accomplissement des mesures de publicité prévues par l'article R. 123-25 du Code de l'Urbanisme.

La présente délibération sera transmise à M. le Sous-Préfet

Approbation de la révision simplifiée «Chez Judet».

M. le Maire rappelle qu'une procédure de révision simplifiée a été lancée afin de permettre la réalisation d'une modification de zonage au lieu dit «Chez

Judet» qui présente un intérêt général pour la commune ;

La révision simplifiée porte sur le classement en zone Nh d'un bâtiment à vocation non agricole actuellement classé en zone A.

Cette procédure arrive à son terme et il convient, avant d'approuver le projet de PLU :

- de rendre compte des résultats de la réunion d'examen conjoint des personnes publiques associées mentionnées à l'article L.123 - 9 du Code de l'Urbanisme
- de rendre compte des résultats de l'enquête publique

#### RÉUNION D'EXAMEN CONJOINT DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES :

En conclusion, la réunion conjointe des personnes publiques associées, ne fait l'objet d'aucune observation.

#### ENQUÊTE PUBLIQUE :

En conclusion de l'enquête publique, il est proposé de suivre l'avis favorable du commissaire enquêteur, Le Conseil municipal ;

Vu, la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000, relative à la solidarité et au renouvellement urbain ;

Vu, la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 relative à l'urbanisme et l'habitat ;

Vu, la loi n° 2006-450 du 18 avril 2006 modifiant le Code de l'Urbanisme ;

Vu, le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 123-13 et L. 123-19 ;

Vu, la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

Vu, le décret n° 2006-578 du 22 mai 2006 relatif à l'information et la participation du public en matière d'environnement ;

Vu, le PLU élaboré le 30 juin 2005 ;

Vu, la délibération en date du 2 avril 2007 fixant les modalités de la concertation en vue de la réalisation d'une modification de zonage au lieu dit «Chez Judet» ;

Vu, la réunion en date du 10 mai 2007 des personnes publiques associées, mentionnée à l'article L.123-9 du Code de l'Urbanisme ;

Vu, l'arrêté municipal en date du 21 novembre 2007 soumettant le projet de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme à enquête publique ;

Vu, l'enquête publique qui s'est déroulée du 14 décembre 2007 au 16 janvier 2008 ;

Vu, le registre mis à la disposition du public lors de la concertation qui s'est déroulée du 16 avril 2007 au 6 février 2008 ;

Entendu le rapport et les conclusions favorables du commissaire enquêteur ;

Considérant qu'aucune modification n'a été demandée par les personnes publiques associées à la procédure ;

Considérant que les résultats de l'enquête publique ne nécessitent aucune modification du projet de révision simplifiée du plan local d'urbanisme ;

Considérant qu'aucune observation n'a été présentée au cours de la concertation ;

Considérant que le projet de révision simplifiée, tel qu'il est présenté au Conseil municipal, est prêt à être approuvé conformément à l'article L. 123-10-al. 2 du Code de l'Urbanisme ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme portant sur la réalisation d'une modification de zonage au lieu dit «Chez Judet» telle qu'annexée à la présente délibération ;

Conformément à l'article R 123-25 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois, et mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;

La révision simplifiée sera tenue à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture,

La présente délibération sera transmise à M. le Sous-Préfet.

Approbation de la révision simplifiée «La Tournerie».

M. le Maire rappelle qu'une procédure de révision simplifiée a été lancée afin de permettre la réalisation d'une modification de zonage au lieu dit «La Tournerie» qui présente un intérêt général pour la commune ;

La révision simplifiée porte sur le classement en zone N de parcelles constituant des jardins d'agrément actuellement classées en zone A.

Cette procédure arrive à son terme et il convient, avant d'approuver le projet de PLU :

- de rendre compte des résultats de la réunion d'examen conjoint des personnes publiques associées mentionnées à l'article L.123 - 9 du Code de l'Urbanisme
- de rendre compte des résultats de l'enquête publique.

#### RÉUNION D'EXAMEN CONJOINT DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES :

En conclusion, la réunion d'examen conjoint des personnes publiques associées, ne fait l'objet d'aucune observation.

#### ENQUÊTE PUBLIQUE :

En conclusion de l'enquête publique, il est proposé de suivre l'avis favorable du commissaire enquêteur.

Le Conseil municipal ;

Vu, la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000, relative à la solidarité et au renouvellement urbain ;

Vu, la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 relative à l'urbanisme et l'habitat ;

Vu, la loi n° 2006-450 du 18 avril 2006 modifiant le Code de l'Urbanisme ;

Vu, le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 123-13 et L. 123-19 ;

Vu, la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

Vu, le décret n° 2006-578 du 22 mai 2006 relatif à l'information et la participation du public en matière d'environnement ;

Vu, le PLU élaboré le 30 juin 2005 ;

Vu, la délibération en date du 2 avril 2007 fixant les modalités de la concertation en vue de la réalisation d'une modification de zonage au lieu dit « La Tournerie » ;

Vu, la réunion en date du 10 mai 2007 des personnes publiques associées mentionnées à l'article L.123-9 du Code de l'Urbanisme ;

Vu, l'arrêté municipal en date du 21 novembre 2007 soumettant le projet de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme à enquête publique ;

Vu, l'enquête publique qui s'est déroulée du 14 décembre 2007 au 16 janvier 2008 ;

Vu, le registre mis à la disposition du public lors de la concertation qui s'est déroulée du 16 avril 2007 au 6 février 2008 ;

Entendu le rapport et les conclusions favorables du commissaire enquêteur ;

Considérant qu'aucune modification n'a été demandée par les personnes publiques associées à la procédure ;

Considérant que les résultats de l'enquête publique ne nécessitent aucune modification du projet de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme ;

Considérant qu'aucune observation n'a été présentée au cours de la concertation ;

Considérant que le projet de révision simplifiée, tel qu'il est présenté au Conseil municipal, est prêt à être approuvé conformément à l'article L. 123-10-al. 2 du Code de l'Urbanisme ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme portant sur la réalisation d'une modification de zonage au lieu dit « La Tournerie » telle qu'annexée à la présente délibération.

Conformément à l'article R 123-25 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois, et mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;

La révision simplifiée sera tenue à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ;

La présente délibération sera transmise à M. le Sous-Préfet.

### 3- Indemnité de conseil et de gestion de M. le Receveur municipal intérimaire.

Le Conseil municipal,

VU l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ;

VU l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux comptables des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

1°) de demander le concours de Monsieur Eric ARSICAUD, Receveur Municipal intérimaire, pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, définies à l'article 1 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 ;

2°) de prendre acte de l'acceptation de Monsieur Eric ARSICAUD, Receveur Municipal intérimaire, et de lui allouer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, une indemnité de conseil égale à 100 % de l'indemnité de conseil théorique calculée conformément à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 par application du tarif ci-après à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement y compris, éventuellement, les dépenses des services autonomes non personnalisés annexées au compte de la Collectivité, à l'exception des opérations d'ordre, et afférentes aux trois dernières années :

Communes et établissements publics locaux	
3,00 ‰	sur les 7 622,45 premiers euros
2,00 ‰	sur les 22 867,35 euros suivants
1,50 ‰	sur les 30 489,80 euros suivants
1,00 ‰	sur les 60 979,61 euros suivants
0,75 ‰	sur les 106 714,31 euros suivants
0,50 ‰	sur les 152 449,02 euros suivants
0,25 ‰	sur les 228 673,53 euros suivants
0,10 ‰	sur toutes les sommes excédant 609 796,07 euros

En aucun cas, cette indemnité ne pourra excéder une fois le traitement brut annuel correspondant à l'indice majoré 150.

3°) de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour le montant maximum autorisé ;

4°) d'imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts à l'article 6225 du budget.

5°) que cette attribution prendra fin à la date de mise en place du nouveau Conseil municipal soit Mars 2008.

**4- Encaissement d'avoirs.**

Le Maire informe le Conseil municipal que les Ets DECONS S.A ont adressé un chèque de 62,10 € ainsi que 132,00 € en espèces, correspondants à des avoirs sur des matériaux. Le Conseil municipal accepte d'encaisser ces sommes.

**5 Règlement des frais et honoraires suite à l'expertise d'un bien menaçant ruine.**

Le Maire informe le Conseil municipal que, devant le danger que présente un bâtiment menaçant ruine dans le village des Deaux, il a été contraint de recourir au Tribunal Administratif de Poitiers qui a mandaté un expert pour lancer la procédure d'arrêté de péril. Il convient donc que la Commune règle les frais et honoraires afférents au déplacement de cet expert. La somme totale s'élève à 882,65 €. Le Conseil municipal accepte le règlement de cette dépense.

**6- Emprunt Caisse d'Epargne pour l'acquisition de terrains.**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la proposition de prêt établie par la Caisse d'Epargne. Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la proposition, décide :

Article 1 – Monsieur le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse d'Epargne Poitou-Charentes, l'ouverture d'une ligne de crédit à court terme consolidable de la somme de 180 000 Euros au taux de T4M + 0,20% et dont le remboursement s'effectuera en 3 ans maximum pour la phase mobilisation. Au terme de ces 3 ans, les sommes utilisées et non remboursées seront consolidées en un prêt d'une durée de 15 ans.

Article 2 – Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat et à intervenir pour régler les conditions de prêt.

Article 3 – L'emprunteur pourra rembourser le prêt par anticipation en partie ou en totalité, à une date normale d'échéance, moyennant préavis d'un mois donné par lettre recommandée avec accusé de réception à la Caisse d'Epargne. Tout remboursement partiel pourra, au choix de l'emprunteur, soit diminuer la durée résiduelle du prêt, dans ce cas il devra nécessairement être égal à un nombre entier d'échéances, soit diminuer le montant des échéances restant dues. Le remboursement doit représenter au

minimum 1/10<sup>ème</sup> du capital emprunté, sauf s'il s'agit de son solde. La Caisse d'Epargne exigera, à l'occasion de tout remboursement anticipé, une indemnité actuarielle si le taux de réemploi du capital par la Caisse d'Epargne est inférieur au taux du prêt remboursé par anticipation. Cette indemnité est égale à la différence, en valeur actualisée, au taux de réemploi entre :

- d'une part, le montant des échéances de remboursement qu'aurait produit le capital remboursé sur la base du taux d'intérêt éventuellement révisé du présent prêt et sur la durée restant à courir.

- et d'autre part, le montant des échéances d'un prêt de même montant au taux de réemploi. Le taux de réemploi est égal au taux de rendement actuariel (marché secondaire), de l'OAT (Obligation Assimilable du Trésor) dont la durée résiduelle est la plus proche de celle du prêt le jour du remboursement. Toutefois, cette indemnité n'est pas due en cas de prêt révisable.

Article 4 – La Commune s'engage :

- à affecter, dès leur encaissement, à des remboursements anticipés pour lesquels il ne sera exigé ni préavis ni indemnité, les subventions qui viendraient à être attribuées après la réalisation du prêt et auraient pour effet de réduire la participation dans le coût de l'opération à une somme inférieure au montant du prêt.

- à reverser sans délai les sommes non employées dans le cas où l'opération pour laquelle le prêt a été consenti ne serait pas réalisée ou serait d'un coût inférieur au montant prévu.

Article 5 – La Commune prendra à sa charge les impôts présents et futurs, ainsi que les droits pouvant résulter du présent emprunt.

**7- Célébration des 30 ans de présence de la Secrétaire de Mairie : choix du cadeau et participation financière.**

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'au moment de la remise de la médaille de Vermeil à la Secrétaire de Mairie, il a été prévu que la Commune participe à l'achat d'un cadeau, soit une journée en thalassothérapie pour un montant de 154,00 €. Le Conseil municipal accepte cette dépense.

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2008****1- Installation du Conseil municipal.**

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Bernard COUTEAU, Maire-adjoint, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer dans leurs fonctions de Conseillers municipaux : M. Christophe DOURTHE, Mme Françoise DURAND, M. Jean-Luc MARCHAIS,

Mme Danièle PUBERT, Mme Sylviane BARITEAU, Mme Josiane BRIAND, M. Bernard COUTEAU, M. Jean-Michel GUICHETEAU, Mme Laurence MEYZE, M. Thierry THIBAUDEAU, Mme Christelle CHATELIER, Mme Catherine FAVEAU, M. Jean BARBOT, M. Christophe GAUDIN et M. Alain DESTREGUIL.

**2- Election du Maire.**

M. COUTEAU invite l'Assemblée à procéder à l'élection du Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales. Après avoir donné lecture des articles L.2122-4 à L.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque Conseiller municipal à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 14

Monsieur Christophe DOURTHE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

**3- Fixation du nombre d'adjoints.**

Le Conseil municipal, en vertu de l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, a décidé de fixer le nombre d'adjoints à quatre.

**4- Election des adjoints.**

Il a été procédé, dans les mêmes formes que pour l'installation du Maire, et sous la présidence de celui-ci, à l'élection du 1<sup>er</sup> Adjoint :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 14

Madame Françoise DURAND ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 1<sup>ère</sup> Adjointe et a été immédiatement installée.

Election du 2<sup>ème</sup> Adjoint :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 14

Monsieur Jean-Luc MARCHAIS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2<sup>ème</sup> Adjoint et a été immédiatement installé.

Election du 3<sup>ème</sup> Adjoint :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 14

Madame Danièle PUBERT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 3<sup>ème</sup> Adjointe et a été immédiatement installée.

Election du 4<sup>ème</sup> Adjoint :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 14

Monsieur Bernard COUTEAU ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4<sup>ème</sup> Adjoint et a été immédiatement installé.

**5- Indemnités de fonction du Maire et des Adjoints**

Le Maire donne lecture au Conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de

fonctions des Maires et des Adjoints, et l'invite à délibérer.

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24,

VU le Code des Communes, notamment ses articles R.123-1 et R.123-2.

CONSIDERANT que l'article L.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe des taux maximums et qu'il y a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au maire et aux adjoints.

CONSIDERANT que la Commune compte 1360 habitants et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

Article 1<sup>er</sup> : A compter du 15 mars 2008, le montant des indemnités de fonctions du maire et des adjoints est dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L.2123-23 précité, fixé aux taux suivants :

Maire : 43 %

Adjoints : 40 % de l'indemnité du Maire

Article 2 : Les indemnités de fonction sont payées mensuellement.

Article 3 : La présente délibération sera inscrite au registre des actes de la mairie

**6- Désignation des délégués dans les différentes structures intercommunales.**

Comme suite au renouvellement de certains de ses membres, le Conseil municipal désigne ses délégués auprès des différents syndicats :

- SIAEP Le Gros Roc : Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable

Mme Laurence MEYZE déléguée titulaire

Mme Josiane BRIAND déléguée suppléante

- SMIC : Syndicat Mixte d'Informatisation Communale :

M. Christophe DOURTHE délégué titulaire

Mme Françoise DURAND déléguée suppléante

- SDEER : Syndicat Départemental d'Equipement et d'Electrification Rural :

M. Jean-Luc MARCHAIS délégué titulaire

M. GUICHETEAU Jean-Michel délégué suppléant

- SIEMFLA : Syndicat Intercommunal d'étude des Moyens de Lutte contre les fléaux atmosphériques :

Mme Catherine FAVEAU déléguée titulaire.

M. Alain DESTREGUIL délégué suppléant

- Syndicat des eaux :

Mme Sylviane BARITEAU déléguée titulaire

M. Christophe DOURTHE délégué suppléant

**7- Election des membres du C.C.A.S.**

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient que le Conseil municipal désigne en son sein les membres qui feront partie du C.C.A.S. IL souhaite qu'il y ait quatre. Le Maire est Président de droit.

Mme Françoise DURAND, Mme Sylviane BARITEAU, M. Jean BARBOT et M. Alain DESTREGUIL souhaitent en être membres. Les

quatre autres membres seront nommés par un arrêté du Maire après que contact soit pris avec eux.

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2008**

**1- Tarifs de location de la Salle municipale applicables au 01/01/2009.**

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il avait été décidé lors d'une précédente réunion de réviser les tarifs de la salle municipale chaque année. Il propose au Conseil municipal les tarifs suivants applicables à compter du 01/01/2009

\* Autres types d'associations bussacaises :

	Journée	Week-end
Sans chauffage	79 €	121 €
Avec chauffage	101 €	144 €

\* Associations extérieures à but non lucratif et Particuliers Bussacais :

	Journée	Week-end
Sans chauffage	77 €	118 €
Avec chauffage	101 €	144 €

\* Particuliers extérieurs à la Commune

	Journée	Week-end
Sans chauffage	160 €	237 €
Avec chauffage	206 €	283 €

\* Toutes associations à but lucratif ou groupe extérieur à la Commune

	Journée	Week-end
Sans chauffage	245 €	391 €
Avec chauffage	283 €	432 €

\* Location pour vin d'honneur :

Sans chauffage : 41 €  
Avec chauffage : 51 €

\* Forfait scène :

Si besoin de + de 9 plateaux : 3 plateaux 60 €, 6 plateaux 120 €

Les autres tarifs restent inchangés. Le Conseil municipal accepte ces propositions.

**2- Travaux d'aménagement du parking du Boulodrome et revêtement du parking de la Salle Municipale : approbation du dossier de consultation des entreprises.**

Le Maire présente au Conseil municipal le Dossier de Consultation des Entreprises relatif aux travaux d'aménagement du parking du boulodrome et incluant le revêtement du parking de la Salle Municipale. Le Conseil municipal l'approuve tel qu'il est présenté et autorise le Maire à procéder à la consultation des entreprises

**3- Construction d'une chaufferie collective fonctionnant au bois déchiqueté : convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la CDC du Pays Santon.**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 11 décembre 2007, un projet de chaufferie collective

fonctionnant au bois déchiqueté a été présenté au Conseil municipal par le Centre Régional des Energies Renouvelables. Depuis cette présentation, des études ont été menées afin d'élaborer un programme et une enveloppe financière prévisionnelle adaptés aux besoins de la Commune. L'opération consiste à réaliser une chaufferie collective fonctionnant au bois déchiqueté destinée à chauffer le patrimoine communal : mairie actuelle, future mairie, salle RASED, salle polyvalente, école maternelle et primaire et deux logements attenants. Des précisions concernant le programme figurent en annexe. Sur le plan financier, l'enveloppe prévisionnelle de l'opération s'élève à 367 720 € HT (439 009 € TTC) dont un montant de 303 650 € HT (363 165 € TTC) affecté aux travaux. Compte tenu des compétences exercées par la Communauté de Communes du Pays Santon, celle-ci pourrait intervenir en qualité de mandataire du maître de l'ouvrage pour la réalisation de cette opération. A ce titre, la Communauté de Communes du Pays Santon ne percevrait aucune rémunération. Les conditions liées à l'exécution de ce mandat sont décrites dans la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage. Ainsi, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal :

- de se prononcer favorablement pour la construction -de la chaufferie collective fonctionnant au bois déchiqueté,
- d'approuver le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération,
- de confier un mandat de maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes du Pays Santon pour la réalisation de cette opération,
- d'approuver les termes de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage à passer avec la Communauté de Communes du Pays Santon,
- de l'autoriser à signer ladite convention ainsi que tous documents relatifs à cette opération.

Le Conseil municipal accepte ces propositions.

**4- Convention pour le lotissement «La Croix» entre la Commune et la SEMIS : approbation et signature.**

Le Maire donne lecture au Conseil municipal de la convention à intervenir entre la Commune et la SEMIS pour la réalisation d'un lotissement de 15 parcelles à bâtir «Lotissement de La Croix». Le Conseil municipal approuve la dite convention et autorise le Maire à la signer.

**5- SDEER : Convention de mandat pour les travaux de Génie Civil liés à l'effacement des réseaux situés Chemins des Roches, de l'Espérance et des Deaux.**

Le Maire donne lecture au Conseil municipal de la convention pour la réalisation de travaux Génie Civil dans le cadre de l'enfouissement des réseaux situés Chemins des Roches, de l'Espérance et des Deaux. Le coût de cette opération est estimé à 31 132,35 €. Le Conseil municipal accepte les termes de ladite convention et autorise le Maire à la signer.

**6- Désignation des délégués à la CDC du Pays Santon et au Syndicat Départemental de la Voirie.**

Le Conseil municipal désigne M. DOURTHE et Mme DURAND comme délégués titulaires à la Communauté de Communes du Pays Santon et M. MARCHAIS et Mme BRIAND comme délégués suppléants.

Au Syndicat de la Voirie, ont été désignés M. GAUDIN comme titulaire et M. MARCHAIS comme suppléant.

**7- Condamnation d'un administré par la Cour de Cassation en faveur de la Commune.**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que suite au jugement rendu par la Cour de Cassation dans l'affaire qui opposait la Commune à M. ROULIN Marc, ce dernier a été condamné à verser la somme de 2 000 € à la collectivité. Comme il ne s'est pas acquitté de sa dette à l'amiable, le Maire propose au Conseil municipal de faire émettre un titre de recette pour assurer le recouvrement de ladite somme. Le Conseil municipal accepte cette proposition et autorise le Maire à entreprendre les démarches.

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2008**

**1- Vote du Compte Administratif 2007 de la Commune.**

Après sa présentation par M. Bernard COUTEAU, Maire-Adjoint, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2007 établi par le Maire.

**2- Approbation du Compte de Gestion du Receveur pour la Commune.**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion établi par le receveur.

**3- Affectation du Résultat de la Commune.**

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14 (tome II, titre 3 chapitre 5). Après avoir approuvé, le 15 avril 2008 le compte administratif 2007 qui présente un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de 173 785,95€ Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

- un solde d'exécution global de - 62 186,84€
  - un solde de restes à réaliser dépenses de 60 255,33€
  - un solde de restes à réaliser recettes de 69 855,00€ entraînant un besoin de financement de 52 587,17€
- VU les états de restes à réaliser au 31 décembre 2007 CONSIDERANT les besoins recensés pour l'exercice 2007
- décide d'affecter au budget de l'exercice 2008 le résultat comme suit :

- report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) de 71 198,78€.
- Affectation au 1068 : 102 587,17€

**4- Vote du taux des taxes 2008.**

Le Conseil municipal décide d'augmenter de 1,5%, le taux de la Taxe d'Habitation et du Foncier Bâti.

	Taux 2007	Taux 2008	Produit attendu pour 2008
Taxe d'Habitation	10,24	10,39	131 434
Foncier Bâti	20,21	20,51	145 908
Foncier non Bâti	41,60	41,60	10 442
		Total	287 784

**5- Attributions des subventions 2008.**

Après examen des différentes demandes, le Conseil municipal décide d'octroyer les subventions suivantes :

Croix Rouge Française	60 €
Ass. Dle pour la lecture Bibliobus	170 €
Ass. St Fiacre	60 €
Banque Alimentaire	60 €
Foyer Rural Municipal	960 €
Les Restos du Cœur	90 €
La Prévention Routière	60 €
Secours Catholique	60 €
Suschama	60 €
Collège A. d'Aubigné	195 €
SPA	260 €
Apmac	77 €
Torrent-Ciel	600 €
Les Pourquoi Pas	100 €
Onac	60 €

-----  
TOTAL : 2872 €

Cette somme sera prévue au C/6574 du Budget Primitif 2008.

**6- Budget Primitif 2008 de la Commune.**

M. le Maire présente la section de fonctionnement du B.P 2008 et par la suite la section d'investissement.

Dépenses et recettes de fonctionnement :

683 289,78 €

Dépenses et recettes d'investissement : 280 674,62 €

**7- Vote du Compte Administratif 2007 du Lotissement Les Grands Champs.**

Après sa présentation par M. Bernard COUTEAU, Maire-Adjoint, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le Compte Administratif du Lotissement Les Grands Champs établi par le Receveur

**8- Approbation du Compte de Gestion du Receveur pour le Lotissement Les Grands Champs.**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le Compte de gestion du Lotissement Les Grands Champs établi par le Receveur.

**9- Affectation du Résultat du Lotissement Les Grands Champs.**

Le Conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14 (tome II, titre 3 chapitre 5), après avoir approuvé le 15 avril 2008 le Compte Administratif 2007 décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de 63,52 € au C/002.

**10- Budget annexe 2008 du Lotissement Les Grands Champs.**

M. le Maire présente la section de fonctionnement du Budget Annexe 2008 et par la suite la section d'investissement. Le Conseil municipal vote ce budget ainsi équilibré :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 200 707,90 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 192 127,90 €

**11- Adhésion au Contrat Groupe d'Assurance statutaire du Centre de Gestion.**

Le Maire expose :

- l'opportunité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

- que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vu la Loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret N° 86- 552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

DECIDE :

Article unique : La Commune charge le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R. A.C.L :

Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie/Longue durée, Maternité - Paternité-Adoption

- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L :

Accident du travail, Maladie grave, Maternité – Paternité - Adoption, Maladie ordinaire

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la Commune une ou plusieurs formules. Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2009

Régime du contrat : capitalisation

**12- Projet de création d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.**

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet de création d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Il s'agirait de prendre en charge des personnes atteintes de la maladie d'alzheimer : l'établissement comprendrait 56 lits, quelques places d'accueil de jour et quelques studios pour l'accueil de couples dont l'un des deux est malade mais pas encore dépendant. Cet établissement se situerait sur les terrains dont la Commune est propriétaire ( parcelles cadastrées Section AC 449 et AK 541, 542, 543) et le Groupe ASCLEPIOS souhaite déposer son dossier de demande à la DDASS avant le 30/04/2008. Le Conseil Général semble favorable à une implantation sur l'axe La Rochelle-Saintes et la Commune de BUSSAC SUR CHARENTE conviendrait. Le Conseil Municipal, après discussion et information d'une réunion début mai avec les promoteurs du projet, donne un avis favorable à la réalisation de cet établissement sur cette zone, d'autant que les services d'urbanisme de la Communauté de Communes du Pays Santon confirment la possibilité de cette réalisation.

**13- Adoption de la motion pour la B.A 722.**

L'annonce du plan de réorganisation des armées, entrepris dans le cadre de la révision générale des politiques publiques et qui prévoit une modification en profondeur de la carte des implantations militaires en France, suscite une vive et légitime inquiétude des professionnels et des élus locaux. Nos craintes portent sur la disparition ou le déménagement de la base militaire de Paban. Une telle perspective, si elle devait être confirmée, serait tragique sur le plan local par les effets particulièrement négatifs qu'elle aurait sur l'habitat, l'économie et le commerce. Il est par ailleurs incompréhensible qu'un établissement installé pour la première fois à Saintes en 1949 et qui a effectué en 2006 près de 3,6 millions d'euros de travaux, puisse disparaître ainsi. Ce serait lui dénier

le rôle structurant qu'il a joué et qu'il a encore vocation à tenir sur le territoire. Rappelant le rôle essentiel que les militaires et leurs chefs ont joué dans l'aide et l'assistance à la population du territoire Saintais lors des inondations dramatiques de 1982 (plan ORSEC) et 1994. Rappelant leur intervention précieuse à la suite de la tempête de 1999 qui a causé des dégâts considérables. Rappelant ainsi que la base de Paban est un très important employeur de la Communauté de Communes du Pays Santon à laquelle appartient notre Commune qui se trouve dans ce bassin d'emploi. Soulignant l'impact direct de la base sur l'économie locale, la dynamique démographique et le développement de l'habitat . Inquiet quant aux menaces que fait peser sur elle le plan de réorganisation . Le Conseil municipal :

- souhaite le maintien de la base de Paban à Saintes dans la totalité de ses missions ;
- apporte son soutien aux personnels de la base qui partagent ses craintes ;
- demande à Monsieur le Ministre de la Défense de veiller au respect des situations locales et d'associer l'ensemble des élus et professionnels à une concertation préalable avant d'engager toute réforme.

**14- Désignation d'un correspondant défense.**

Le Maire informe le Conseil municipal que, suite à l'installation des nouveaux Conseils municipaux, chaque commune doit désigner un interlocuteur privilégié des autorités militaires, appelé correspondant défense. Le Conseil municipal désigne à l'unanimité M. Alain DESTREGUIL.

**15- Modification du temps de travail d'un agent et modification du tableau des effectifs.**

Le Maire informe le Conseil municipal que le surcroît de travail au sein du service technique nécessite une augmentation du temps de travail de M. Christian MOUSSET, Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> Classe. Le Conseil municipal accepte que le temps de travail de cet agent passe de 32/35<sup>ème</sup> à 35/35<sup>ème</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2008.

Il modifie le tableau des effectifs comme suit :

	Situation ancienne	Situation nouvelle
Secrétaire de Mairie	1 (TNC)	1 (TNC)
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	1 (TNC)	1 (TNC)
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	3 (TC) et 4 (TNC)	4 (TC) et 3 (TNC)



**Le nouveau conseil municipal au travail...**

## Etat civil

### Naissance

*Bussac-info est heureux de saluer la venue de :*

- Théo CECCONI né le 21 mars 2008, fils de M. et Mme CECCONI Julien, 41 Chemin des Chaumes



### Décès

*Bussac-info présente ses plus sincères condoléances à la famille de :*

- Mme Jacqueline FAVEAU née BERTON, décédée le 10 mars 2008 à Saintes

### LE RECENSEMENT DES L'AGE DE 16 ANS

Depuis la suspension du service national, le recensement est obligatoire et universel. Il concerne garçons et filles dès l'âge de 16 ans, et jusqu'à trois mois au-delà de la date anniversaire, à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité nationale.

L'attestation de recensement délivrée est obligatoire pour toute inscription aux concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité de l'Etat.

Après la journée d'appel de préparation à la défense (J.A.P.D), en principe l'année suivant le recensement, le jeune administré reçoit un certificat de participation à la JAPD, également obligatoire à toute inscription.

Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Vous pouvez prendre contact auprès de nos services soit par :

Mel : [bapd-bsn-poi@dsn.sga.defense.gouv.fr](mailto:bapd-bsn-poi@dsn.sga.defense.gouv.fr)

Tél : 05.49.00.24.12

Fax : 05.49.00.24.50

Courrier : Bureau du Service National de Poitiers

Quartier Aboville

BP 647

86023 POITIERS CEDEX

## OBJECTIF CITOYEN



J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT  
RECENSER. ET TOI ???



SGA

**ELECTIONS CANTONALES DU 9 ET 16 MARS 2008**

**1<sup>er</sup> tour**

Inscrits : 972  
 Votants : 727  
 Exprimés : 702

Nombre de voix :

M. Robert GRAND : 93  
 M. Christophe DOURTHE : 440  
 M. Jean-Philippe ARDOUIN : 102  
 M. Gilbert CHAMPARNAUD : 31  
 M. Olivier DOUHAUD : 36

**2<sup>ème</sup> tour**

Inscrits : 972  
 Votants : 626  
 Exprimés : 601

Nombre de voix :

M. Christophe DOURTHE : 419  
 M. Jean-Philippe ARDOUIN : 182

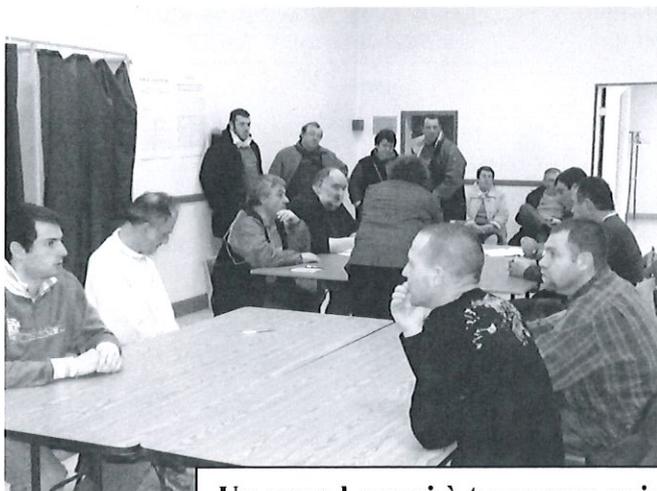
**ELECTIONS MUNICIPALES DU 9 MARS 2008**

Inscrits : 972  
 Votants : 730  
 Exprimés : 671

Nombre de voix :

Mme Josiane BRIAND : 650  
 M. Thierry THIBAUDEAU : 649  
 Mme Sylviane BARITEAU : 646  
 Mme Christelle CHATELIER : 646  
 Mme Laurence MEYZE : 645  
 M. Alain DESTREGUIL : 644  
 M. Jean BARBOT : 642  
 M. Jean-Michel GUICHETEAU : 642  
 M. Jean-Luc MARCHAIS : 642  
 Mme. Catherine FAVEAU : 639  
 M. Christophe GAUDIN : 639  
 Mme Danièle PUBERT : 636

M. Bernard COUTEAU : 623  
 Mme Françoise DURAND : 615  
 M. Christophe DOURTHE : 614



**Un grand merci à tous ceux qui ont participé au dépouillement et qui ont dîné très tard ce soir là....**

# INFO CDC...

## Tri sélectif.

Récapitulatif pour JUIN JUILLET AOUT SEPTEMBRE 2008

<b><u>Emballages recyclables</u></b> Bouteille plastique, boîte métallique, brique, cartonnelle <b>Le mercredi</b>	<b><u>Verres</u></b> Bouteilles, bocaux, pots en verre <b>Le jeudi</b>	<b><u>Papiers</u></b> Journaux, magazines, prospectus <b>Le jeudi</b> sauf jour férié
4 juin	12 juin	
18 juin 2 juillet		3 juillet
16 juillet 30 juillet	10 juillet	
13 aout 27 aout	7 août	
	4 septembre	28 août
10 septembre 24 septembre		

### Le saviez-vous ?

- ☞ Les bouteilles d'adoucissant sont à recycler alors que les « berlingots » doivent être mis dans la poubelle grise.
- ☞ Les sachets tout en papier qui enveloppent le pain sont recyclables ; s'ils sont composés d'une partie transparente, ils doivent être jetés dans la poubelle grise.
- ☞ L'alphabet du tri sur internet :: [www.cc-pays-santon.fr/environnement/jetpatou5.htm](http://www.cc-pays-santon.fr/environnement/jetpatou5.htm)

### **Pensez à sortir vos contenants la veille du passage après 19h00**

Rappel : Ramassage des encombrants à domicile sur demande. Prendre rendez-vous au 05.46.98.07.19.

Des sacs plastiques jaunes (emballages recyclables) sont à votre disposition en mairie.

## 8 juin 2008 Rando-Découverte du Pays Santon

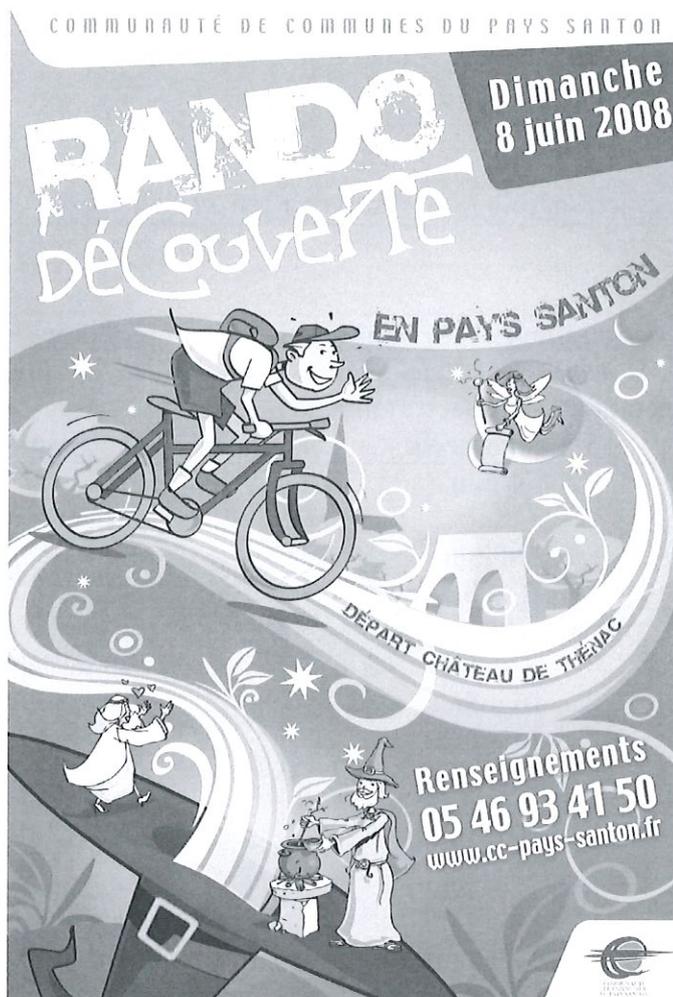
*C'est le 8 juin à Thénac, Chermignac et Préguiillac qu'aura lieu la troisième édition de la Rando-Découverte du Pays Santon. C'est aussi à cette date que se clôturera le festival Préchernac. Les deux manifestations se compléteront donc utilement pour une journée placée sous le signe du spectacle et de la convivialité.*

Depuis trois ans, la Communauté de Communes du Pays Santon organise sur ses sentiers de randonnée une balade familiale, gratuite et ouverte à tous. Objectif de ce rendez-vous annuel, baptisé « Rando-Découverte du Pays Santon » : proposer aux habitants un parcours ludique à vélo pour découvrir les circuits. Au départ de la randonnée, les participants se voient remettre un questionnaire auquel ils doivent répondre avec l'aide

des différents personnages rencontrés sur le parcours. Une troupe de théâtre est en effet spécialement engagée pour agrémenter la randonnée de petites saynètes drôles et surprenantes.

Quoi qu'il arrive, la Rando-Découverte n'est pas une compétition sportive et chacun est invité à parcourir les 20 kms du circuit à son rythme ! Le lieu de départ est le parc du Château de Thénac entre 9h30 et 11h30. Nouveauté cette année : le parc est également la scène privilégiée des animations organisées dans le cadre du festival Préchernac. Les participants à la randonnée pourront ainsi profiter des multiples animations programmées dans le cadre du festival, à la fois lors de la pause déjeuner, qui a lieu dans le parc, mais aussi à la fin du parcours vélo. Et elles sont nombreuses ! Marché fermier, salon du livre, spectacles jeune public, performance artistique, contes, dégustations... il y en a pour tous les goûts et tous les âges. Le programme du festival sera disponible dans son intégralité sur [www.cc-pays-santon.fr](http://www.cc-pays-santon.fr) à partir de la mi-mai.

Pour toute info sur la Rando-Découverte du Pays Santon :  
05 46 93 41 50 (demander M. Rouault ou G. Parpaix) et [www.cc-pays-santon.fr](http://www.cc-pays-santon.fr)



## Ca s'est passé à Bussac...

### Cérémonie du 19 Mars 2008

Les anciens combattants de la FNACA et leurs familles et amis se sont donnés rendez-vous à la mairie ; ils sont ensuite allés au cimetière de la commune le 19 mars à 11 h 30 pour la cérémonie du Souvenir en l'honneur des victimes de la guerre d'Algérie ; quelques élus étaient présents pour les accompagner et leur témoigner, comme chaque année, la reconnaissance qui leur est due.

Nous nous sommes ensuite retrouvés en Mairie pour boire le verre de l'amitié ; il a été d'autant plus apprécié qu'il faisait très froid ce jour-là et que chacun a été heureux de se mettre au chaud après ces quelques minutes passées en plein vent !



### Cérémonie du 8 mai 2008



Le rendez vous de la cérémonie du 8 mai a cette année encore rassemblé un bon nombre de Bussacais. Les musiciens de l'ADMS dirigés par Manuel Audigé avaient également fait le déplacement et ont apporté à cette manifestation une dimension particulière. De nombreux enfants, en particulier du village des Deaux, ont accompagné le cortège jusqu'au monument aux morts. Ils sont la garantie que les valeurs défendues par les combattants de la deuxième guerre mondiale seront transmises.

## 1 km à pied, ça use, ça use...

Ce n'est pas 1 km, mais 1200 kms que vont voir défiler les semelles des chaussures de Christiane Genat et de sa belle soeur qui l'accompagne dans cette aventure.

Elle s'était toujours dit qu'une fois à la retraite elle tenterait l'aventure pédestre qui l'emmènerait de BUSSAC à St Jacques de Compostelle. C'est donc le 24 avril qu'à eu lieu le grand départ avec Bussac comme 1<sup>ère</sup> étape où M. le Maire a tamponné le précieux document, futur témoin de son périple. Christophe.Dourthe a remis à chacune



d'entre elle un tee shirt de la Charente Maritime pour qu'elles n'oublient pas leur département et une boussole pour qu'une fois parties vers le sud...elles ne perdent pas le nord !!!

Famille et amis les accompagnaient pour les premiers km et c'est dans une ambiance chaleureuse et conviviale que cette joyeuse troupe a pris la route.

Après les 200 premiers kms une tendinite les a obligées à diminuer leur moyenne quotidienne, mais elles tiennent le coup.

Cette aventure va durer environ 2 mois, vous en saurez donc plus dans le prochain Bussac info...

C'est la 2<sup>ème</sup> Bussacaise (à notre connaissance) qui parcourt ce trajet car MC Pommier avait déjà ouvert la voie il y a quelques années et elle y est d'ailleurs encore repartie cette année, mais par un autre chemin..



## Une bussacaise à l'honneur...

Le bonheur est dans le « pré » pour Christiane Audoux qui part en grandes vacances ; alors qu'elle est encore en pleine forme, pour en profiter, elle a choisi d'arrêter de travailler avant la date « fatidique » de la mise à la retraite.

Elle a commencé sa carrière professionnelle en étant nommée femme de service, aide-cantinière à compter du 15 septembre 1977 à raison d'une heure par jour, quatre jours par semaine.

Titularisée un an plus tard, elle quitte ce travail le 30 mars 1979 car elle attend un heureux évènement...

Le 1<sup>er</sup> janvier 1982, elle est recrutée en temps que femme de service de la classe enfantine à mi-temps.

Elle sera recrutée par la communauté de communes du pays santou le 1<sup>er</sup> juillet 1998, toujours à mi-temps.

Christiane Audoux va consacrer davantage de temps à son mari, à ses enfants et petits enfants ; elle va s'occuper aussi de ses chevaux auxquels elle est très attachée.

Enfin, s'il lui reste un peu de temps libre, elle fera quelques voyages ! Les élus, les enseignants, ses collègues de travail, le personnel de la commune lui ont témoigné leur reconnaissance le 24 avril. Dans un bref discours, le Maire l'a remerciée, en votre nom,

pour la qualité du travail accompli auprès des nombreux petits bussacais dont elle s'est occupée ; il a rappelé que Christiane Audoux a débuté une carrière professionnelle sans diplôme, ce qui ne serait plus possible ; en effet, pour être ATSEM, il faut maintenant avoir le CAP petite enfance et réussir le concours.

Un bouquet de fleurs et un livre sur les chevaux ont été offerts à Mme Audoux et nous avons ensuite partagé ce moment privilégié autour du verre de l'amitié...



« Marylin en chantée »



De Sue Glover, mise en scène de Guy Pierre Couleau

En ce vendredi 1<sup>er</sup> février, la salle municipale était bien garnie. Ce jour là, pour la première fois un spectacle diffusé par le Gallia théâtre de Saintes était programmé à Bussac.

Deux comédiennes de grande qualité ont joué l'œuvre de Sue Glover « Marylin enchantée » qui imagine la rencontre entre Marylin Monroe et Simone Signoret à Hollywood en 1960

Ce spectacle mêlant théâtre, chansons et vidéo a conquis le public par la qualité de l'interprétation.

Souhaitons que le Gallia théâtre renouvelle l'expérience dans sa programmation 2008-2009

Fête de l'été : samedi 28 juin place d'Oron la Ville.

Enfin la belle saison arrive et nous donne envie de faire la fête.

La municipalité et le Foyer Rural préparent la traditionnelle fête de l'été avec entrain et convient tous les bussacais à venir partager ce moment festif.

Comme chaque année nous demandons à tous ceux qui poussent la chansonnette, jouent quelques accords ou dansent, de venir à Bussac pour animer la première partie de la soirée. Tous les styles sont les bienvenus.

Bien sûr le DJ sera prêt pour le bal, le bois sera empilé pour le feu, le foyer rural assurera la restauration rapide et nous serons ravis de vous accueillir pour passer une agréable soirée.

N'hésitez pas, venez rejoindre nos fidèles participants et nous faire apprécier votre talent.

Pour tout renseignement et inscription : s'adresser en mairie.



4L TROPHY 2008 : 2 bussacais y participaient !

Mathieu Chennevière et Sandra Dourson faisaient partie de ce millier d'étudiants qui prennent la route chaque année , à bord d'une 4L, afin d'y mêler plaisir, aventure et action humanitaire, Cette année, c'est aux Marocains que nos 2 bussacais ont pu apporter des fournitures scolaires afin d'aider d'autres jeunes qui vivent dans un pays où la prise en charge scolaire n'est pas la même que dans notre pays...Mathieu et Sandra remercient une nouvelle fois leurs sponsors Bussacais, et nous les félicitons de leur action.

SAINTES - SAINTONGE Sud.ouest le 16/07/2008
4L TROPHY 2008. Deux étudiants saintongeois tirent le bilan du raid humanitaire qui avait pour destination le Maroc
Mission accomplie
M... centaine, dont...
Après un passage à Agde...
37 tonnes de matériel...
C'est la dernière...
Après un passage à Agde...
37 tonnes de matériel...
C'est la dernière...

## Le point sur les travaux...

### PATA

Le programme de point à temps automatique qui n'a pu être réalisé à l'automne par le syndicat départemental de la voirie, a été reporté en ce début de printemps. Une somme de 8000 euros y a été consacrée

La très forte hausse des produits pétroliers augmente d'année en année le poste entretien de la voirie dans le budget communal.

Les projets pour l'année 2008 sont la réalisation de travaux neufs de voirie Impasse de la Combe des Chaumes et Impasse de la Petite Fosse ainsi que la réfection d'un tronçon du chemin des Deaux.

### Le Pontreau

Le chantier du Pontreau s'est terminé par des plantations. Une entreprise a été chargée de mettre en place des végétaux et de semer du gazon. La commune s'est chargée de la plantation de 8 arbres dans la parcelle attenante.



### Espaces verts

La taille des arbres des différents espaces communaux s'est déroulée jusqu'au mois de mars. Les arbres bordant la RD 114 ont reçu une taille un peu plus sévère afin de leur redonner une forme qui ne puisse pas gêner le passage des véhicules.



L'acquisition d'un sécateur électrique est programmée pour la prochaine taille afin de rendre ce travail moins laborieux.

La chaleur qui a succédé aux fortes pluies du mois d'avril a favorisé le développement de la végétation. C'est le cas sur les-bas côté des différents chemins de la commune. En raison de la forte hausse du pétrole, la municipalité a décidé de retarder au maximum le premier passage du broyeur pour faire cette année un passage de moins. Le calcul est simple : 30 kilomètres de voies communales avec en moyenne 2 allers et retours, cela représente 120 kilomètres à parcourir avec le tracteur à chaque passage. Il faut ensuite en rajouter à peu près autant pour nos 30 kilomètres de chemins ruraux.

La municipalité a également décidé l'acquisition d'un nouveau broyeur plus fonctionnel qui devrait permettre un meilleur rendement.

### Défense incendie

Une citerne souple de 30m3 a été installée par les employés communaux au village de la Rétorie. Des travaux de finition et la plantation de végétaux autour du site sont programmés.

D'autres secteurs de la commune seront également dotés dans le futur. Pour cela il faut résoudre les problèmes de mise à disposition de terrains et de financement.

### Écoulement des eaux pluviales :

Suite à des travaux d'extension des réseaux EDF dans le secteur des Ablains, il est apparu qu'il devenait urgent de remettre en état un bon nombre de buses et de fossés.

L'écoulement des eaux pluviales devrait en être amélioré.

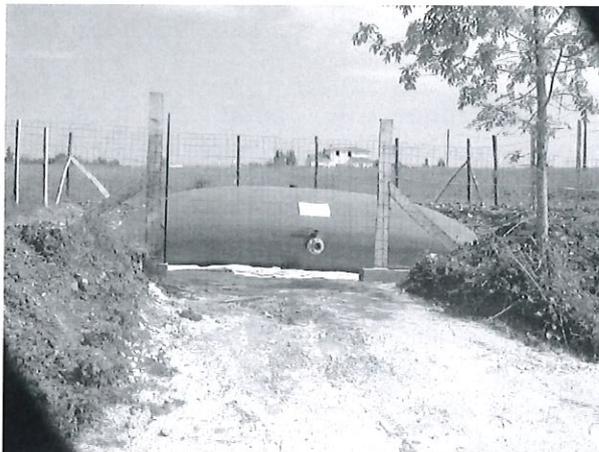
Dans le même temps, pour améliorer la sécurité sur ce chemin de plus en plus passager, 3 points d'éclairage supplémentaires vont être installés.



### Accès à la Charente :

Le nombre d'accès à la Charente est très réduit à Bussac. Afin que la cohabitation entre les pêcheurs et les riverains se passe pour le mieux, il est souhaitable que la circulation et le stationnement dans ces secteurs préservent la tranquillité des habitants.

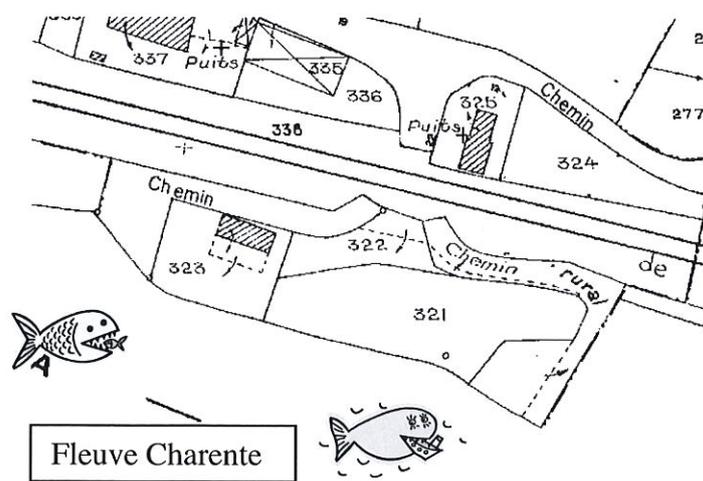
Nous en appelons à la compréhension de chacun.



### Respect des cultures :

Il a été signalé à plusieurs reprises que certains utilisateurs de quads se sont faits remarquer en pratiquant leur loisir au milieu des champs.

Nous demandons à chacun de respecter la propriété privée et le travail des agriculteurs.



Fleuve Charente

Accès à la charente à la Grand Porte

## CCAS...

### Rappel des permanences de l'assistante sociale dans notre secteur :

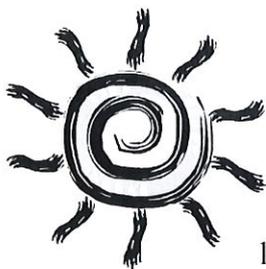
Mairie de Bussac : 2<sup>ème</sup> mardi du mois le matin

Mairie de Fontcouverte : 2<sup>ème</sup> mardi du mois l'après-midi

Mairie de St Vaize : 4<sup>ème</sup> mardi du mois le matin

Délégation territoriale (annexe du conseil général) : 3<sup>ème</sup> mardi du mois le matin

Nous vous informons que la liste des assistantes maternelles  
est consultable en mairie



### Attention, l'été approche...

La canicule a eu de graves conséquences sanitaires. Affaiblies sur le plan physique, les personnes âgées et isolées doivent bénéficier du soutien et de l'attention de leur environnement par une solidarité de proximité. Le Ministère des affaires sociales et de la solidarité préconise ces recommandations :

- Se réhydrater en augmentant sa consommation de liquides ainsi que d'aliments riches en eau (2 litres d'eau par jour + melons, fraises, pastèques..)
- Maintenir la température corporelle et maintenir un minimum d'activité physique (humidifier le corps, ne pas sortir aux heures chaudes, vêtements légers...)
- Repérer les signes d'alerte de la déshydratation : (très grande fatigue, confusion, comportement incohérent, chutes...)



**En cas de doute n'hésitez pas à consulter votre médecin !**

*Sur la page suivante vous trouverez une réplique d'un document qui a déjà circulé dans vos boîtes aux lettres et dans un précédent Bussac Info*

*Plusieurs dizaines d'entre vous nous l'ont déjà retourné et sont maintenant inscrits dans un registre qui permettra de les joindre en cas de mise en place d'un plan d'alerte.*

*Si vous êtes concerné et que vous ne vous soyez pas manifesté, n'hésitez pas à découper la page et à la déposer dans la boîte aux lettres de la mairie*

**N'hésitez pas à en parler autour de vous**



## Le CCAS nouveau est arrivé...

A l'issue de ces dernières élections, un nouveau CCAS a donc été constitué. Monsieur le Maire, président de droit, en a confié la vice-présidence à Françoise Durand 1<sup>ère</sup> adjointe qui anime le Centre Communal d'Action Sociale composé comme suit, à parité entre élus et non élus :

Représentants des élus :

Sylviane Bariteau, Jean Barbot, Alain Destreguil et Françoise Durand

Représentants des non-élus :

Huguette Havard, Joelle Oble, Christel Daniaud et Marie-Agnès Moreau

Si vous connaissez un bussacais en difficulté ou si vous l'êtes vous-même, n'hésitez pas à prendre rendez-vous en mairie. Le CCAS est là pour vous aider.

## Vacances jeunes



Le Conseil général organise chaque année des séjours pour les enfants de 6 à 12 ans et 12 à 14 ans originaires de Charente-Maritime, au centre de vacances départemental de Liginiaç en Corrèze pendant les 2 mois d'été.

Il y en a pour tous les goûts :

VTT, randonnées, judo, foot, mini golf, voile, équitation, excursions, baignades, camping, accro branche, quad, canoé....



Les séjours de 8 à 19 jours vont de 205 à 661 €. Les familles

bénéficiant d'un passeport vert de la CAF peuvent obtenir une réduction de 6 à 13€ par jour. Par ailleurs les bons de vacances de tout autre organisme (MSA, CNPM...) et les aides diverses (CCAS..) peuvent venir directement en déduction du prix du séjour. Le Conseil général peut également attribuer une aide variant de 1.52€ à 6.48€. et les chèques vacances sont acceptés.

Pour toute inscription ou renseignement des documents sont disponibles en mairie.



## Nouvelles de l'école...

### CONSEIL D'ECOLE du jeudi 27 mars 2008

Présents : M. Dourthe, Mme Pubert, Mme Pobel, Mme Reigné, M. Ferrer, Mme Ferrer, M. Aubin, M. Gaucher

Excusés : Mme Fazillaud, M. Nosenzo

Excusée de droit : Mme Ripoché (IEN)

Secrétaire(s) : Melle Saulnier

Début de séance : 18 h00      Fin de séance : 19 h 45

#### Lecture et adoption du procès verbal du précédent conseil d'école (15 novembre 2007)

Le procès verbal du précédent conseil d'école a été adopté à l'unanimité.

#### Prévisions pour la rentrée 2008

##### ▪ Prévisions des effectifs

PS : 8 élèves    MS : 14 élèves    GS : 16 élèves + 1

CP : 15 élèves    CE1 : 10 élèves

CE2 : 19 élèves + 1    CM1 : 21 élèves    CM2 : 17 élèves

Depuis septembre, la directrice n'a enregistré aucune inscription, et a délivré 5 radiations.

Deux nouveaux élèves sont prévus pour la rentrée : 1 GS et 1 CE2.

	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
Cycle 1	8	14	16 +1						38 +1
Cycle 2				15	10				25
Cycle 3						19 +1	21	17	57 +1
TOTAL									120 +2

Les inscriptions pour les élèves en petite section se feront courant mai.

##### ▪ Modifications du calendrier scolaire

Le samedi matin est supprimé. Et il n'y aura pas classe le mercredi.

A ce jour, les enseignants ne disposent d'aucune information officielle concernant d'éventuelles modifications du calendrier scolaire, concernant la date de la rentrée ou la longueur des vacances.

Les parents d'élèves de Maternelle suggèrent une rentrée échelonnée pour les PS et les MS. La question sera étudiée en conseil des maîtres en juin. Mais il faudra aussi tenir compte de l'éventuel départ de Mme Reigné, et des souhaits de son(sa) remplaçant(e).

L'inspecteur d'académie a mis en place à partir des vacances de Pâques, un soutien de rattrapage pour les élèves de cycle 3. Les familles des élèves concernés ont été averties individuellement. Ce soutien repose sur le volontariat des enseignants et des écoles.

#### Equipe pédagogique

M. Ferrer prend sa retraite. Le ou la collègue qui le remplacera en septembre 2008 n'est pas encore nommé(e).

Mme Reigné demande un poste dans une autre circonscription, où elle vient de déménager.

Les résultats définitifs de ces changements seront connus au 3<sup>ème</sup> conseil d'école courant juin.

La directrice ignore à ce jour si le poste d'Employé Vie Scolaire occupé par M. Bocenzo sera renouvelé, s'il l'est, ce sera la dernière année.

Le poste occupé par Mlle Bridier, AVS-ASEH auprès d'une élève handicapée, sera probablement reconduit, mais l'information ne sera définitive qu'en juin.

Mme Audoux, ATSEM, prend sa retraite fin avril. Mme Guiberteau, déjà en poste à mi-temps, est d'accord pour la remplacer et prendre un poste à plein temps. Ce projet sera prochainement présenté à la CDC par le service « éducation », mais à ce jour il n'est pas encore confirmé.

Le RASED risque d'être supprimé dans la mesure où les enseignants doivent rattraper les heures non faites du samedi. Il est probable que ces derniers doivent assurer le soutien des élèves en difficulté.

### Projet d'école

Le projet d'école qui se déroule sur 3 ans sera entériné en juin.

Le spectacle qui sera proposé le 23 mai sera un peu « la vitrine » du troisième axe de ce projet. Il sera une représentation de ce que les élèves sont capables de faire après trois années de découverte en chant choral, expression vocale, théâtre, percussions, mime et danse.

Les interventions en chant et en danse de cette année font partie intégrante du projet d'école, tout en respectant les programmes officiels de l'Education Nationale.

Cycle 1 : interventions de Mme Knaub, artiste de la compagnie Torrent Ciel

Cycle 2 : idem

Cycle 3 : interventions de Mlle Garbaye et d'Emilie, travaillant en partenariat avec la Communauté de Communes de Saintes.

### Sorties pédagogiques - vie de l'école

La natation scolaire s'est déroulée comme prévue jusqu'au 18 mars. Les élèves des classes de M. Aubin et Mme Ferrer en ont bénéficié, ainsi que les CP qui sont dans la classe de Mme Pobel. Les parents d'élèves qui ont accompagné sont vivement remerciés.

Deux spectacles au Gallia ont été proposés aux élèves (en janvier): «Petites Migrations», théâtre d'ombres pour les plus jeunes, et « Robin des Bois » pour les élèves des Cycles 2 et 3.

M. Dourthe demande si d'autres sorties au Gallia pourraient être envisagées, et de voir aussi avec l'équipe de l'Abbaye.

Il est prévu que les élèves de PS-MS-GS-CP-CE1 retournent à la médiathèque de Saintes (la première visite a eu lieu en novembre).

Les élèves de Cycle 1 entretiennent une correspondance collective avec la classe maternelle du Douhet. Les élèves de Mme Carreau sont donc venus en février, les élèves de Bussac doivent aller les voir à leur tour au printemps.

Les élèves de CE2 et CM1 de Mme Ferrer ont participé en décembre, à des ateliers en lien avec l'étude de la Préhistoire au Paléosite.

Carnaval : les enfants de maternelle ont défilé masqués (sur le thème des quatre saisons) accompagnés de l'ogre et de la sorcière, goûter collectif pour tous les enfants (merveilles et chocolat chaud).

La compagnie Torrent-ciel, en résidence artistique à Bussac sur Charente et Préguillac, offre deux spectacles : « Le jardin de Lucie » pour les élèves de maternelle (en mars, à Bussac) et « Alexandre le Gland » pour les élèves d'élémentaire (en juin à Préguillac). Il y aura également la présentation du spectacle de l'école de Préguillac et de Berneuil.

Correspondance avec le Mali : M. Aldioumatt AgSabou, actuel directeur d'une école de Kabara (commune de Tombouctou), souhaite que la correspondance reprenne entre nos deux établissements. Les enseignants y sont favorables, mais d'école à école, sans lettres individuelles, ceci en raison de la différence d'âge des élèves. En effet, dans la liste des élèves du Mali, certains atteignent l'âge de 18 ans... Peut-être pourra-t-il y avoir des échanges par courrier électronique.

Photographie scolaire : les commandes seront prêtes après les vacances de printemps. Certains parents ont suggéré pour l'an prochain de faire également des clichés par niveau, pour regrouper les élèves qui sont répartis sur deux classes.

### Le socle commun et les PPRE - Evaluations

Présentation du socle commun de connaissances et de compétences, disposition majeure de la loi d'orientation et de programme du 23 avril 2005. Le socle s'organise en sept compétences :

- la maîtrise de la langue française, la pratique d'une langue vivante étrangère, les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique, la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication, la culture humaniste, les compétences sociales et civiques, l'autonomie et l'esprit d'initiative. Ces compétences doivent être maîtrisées à l'issue de la scolarité obligatoire par les élèves. Ce socle constitue la référence pour la rédaction des programmes d'enseignement de l'école et du collège.

Trois paliers d'évaluation du socle Commun : fin de CE1, fin de CM2, brevet des collèges.

Un livret personnel est expérimenté au cours de cette année scolaire dans certaines académies.

Les élèves éprouvant des difficultés dans l'acquisition du Socle Commun se voient proposer un programme personnalisé de réussite éducative (PPRE).

Un éventuel maintien ne peut se faire que si l'élève a bénéficié d'un PPRE au cours de l'année scolaire, en référence aux compétences du socle commun, et que ce dernier n'a pas atteint ses objectifs. L'année de redoublement est alors nécessairement accompagnée d'un nouveau PPRE.

Si les parents souhaitent plus d'informations sur ce socle, ils peuvent se connecter sur le site : Eduscol.

Question des parents d'élèves quant à la date des évaluations du dernier trimestre : est-il prévu de les faire passer suffisamment tôt, afin que la fatigue consécutive aux 11 semaines de ladite période ne nuisent aux élèves ? Les enseignants signalent que les évaluations seront faites courant mai. M. Ferrer ajoute que les élèves de CM2 sauront le 22 mai s'ils passent en 6<sup>ème</sup>.

### Budget - crédits municipaux

#### Crédits pour l'année civile 2007

Articles budgétaires	Crédits votés	Crédits consommés	observations
Fournitures scolaires			A ce jour, le budget n'est pas encore voté. Crédits consommés 2008 : Fournitures scolaires 1037,83 Transports scolaires : 200,00
Maintenance du copieur			
Frais de transport			
Téléphone et Internet			
Piscine (entrées)			

Demandes d'investissements en matériel audiovisuel pour l'école :

- ✓ Télévision couleur
- ✓ Lecteur de DVD
- ✓ Appareil photo numérique
- ✓ Projecteur de diapositives

Un nouveau photocopieur est en cours d'achat. Ce modèle permettra de faire des copies recto-verso plus rapidement, et donc d'économiser du papier.

### Budget - coopérative scolaire

Le solde actuel de la coopérative scolaire est de : 2049,87 euros.

Dépenses par classe :

- ✓ Classe de PS-MS → ingrédients de recettes de cuisine (Noël), goûter de Noël, fournitures pour la confection des masques du Carnaval, goûter avec les correspondants du Douhet, fournitures Jardiland.
- ✓ Classe de GS-CP → ingrédients de recettes de cuisine (Noël, anniversaires), fournitures pour les masques de Carnaval, goûter avec les correspondants du Douhet, achat de phasmes.
- ✓ Classe de CP-CE1 → abonnement aux magazines BONJOUR et « Moi, je lis ».

- ✓ Classe de CE2-CM1 → ateliers du Paléosite, abonnement au Petit Quotidien.
- ✓ Classe de CM1-CM2 → achat d'un globe gonflable, achat de livres de mathématiques et de lecture.

Dépenses communes à toute l'école :

- ✓ Cotisation à l'OCCE, abonnement à L'école des Loisirs (albums), règlement des interventions NATURA 2000, fournitures pour le goûter de Noël, assurance scolaire MAE, spectacles au théâtre GALLIA, merveilles pour le goûter du Carnaval.

**Tout parent peut consulter le livre de comptes de l'école, sur simple demande auprès de la directrice.**

### Travaux et entretien

Travaux déjà demandés et programmés pour l'été 2008, ou déjà réalisés :

- un panneau d'affichage supplémentaire à l'entrée de l'école, au dessus du parking à vélos (utilisable aussi par les représentants des parents d'élèves)
- une sonnette au portail (pour qu'il soit possible de toujours laisser le portail fermé à clé, sans pour autant que les visiteurs soient obligés de passer par l'entrée de service)
- l'achat de ballons pour l'interclasse des enfants de maternelle
- 1 bande aimantée pour le tableau de la classe de Mr Aubin

Travaux demandés dont la demande est renouvelée :

- réaménagement de la salle du RASED (qu'elle soit plus accueillante pour le RASED, les visites médicales), améliorant la cohabitation matérielle avec le club informatique
- protection des portes des WC maternelle et porte de sortie (accordéons en caoutchouc)
- Marquage rouge au sol dans la cour de la maternelle

Nouvelles demandes :

- un petit panneau (panier) de basket pour les maternelles
- des cales pour les tables de la cantine
- 1 bande aimantée pour les nouvelles cartes de la classe de M. Ferrer

M. Dourthe envisage une visite au restaurant du centre de loisirs Le Pidou afin de savoir comment réduire le bruit dans la cantine. En effet, ce restaurant est conçu de manière « anti-bruit ».

### Sécurité

#### ▪ Exercice incendie

Mars 2008 : évacuation rapide et réussie de tous les élèves.

Il faudrait que la porte vitrée de la salle de sport reste ouverte en journée, côté cour élémentaire (elle est toujours fermée à clé) et en cas d'incendie dans le couloir, cette sortie est la plus proche. De plus, personne dans l'établissement n'a la clé de l'autre porte vitrée, côté cour maternelle.

#### **Surveillance des récréations et règles de circulation dans l'école**

Suite au comportement de certains élèves dans la cour de récréation, les enseignants ont appris que les parents d'élèves n'avaient pas une bonne image de la sécurité et de la discipline dans l'école. Les enseignants se sont réunis en Conseil de Maîtres afin de relire et d'appliquer les règles de surveillance telles que décrites dans le règlement. Sur le temps scolaire, l'isolement d'un enfant perturbateur est la première mesure appliquée. Tout comportement récidiviste amène à provoquer une réunion entre l'enseignant et la famille concernée. Voir article 3 du règlement intérieur.

Chaque enseignant est responsable de sa classe. Tous les enseignants sortent donc en récréation en même temps que leurs élèves, aucun enfant ne doit rester en classe pour finir son travail.

Si un enseignant doit s'absenter, il doit toujours rester au moins 2 adultes dans la cour.

**Hygiène et sécurité**

La visite médicale des enfants scolarisés en Moyenne Section a eu lieu en février, celle des CE1 en octobre. Les familles ont rencontré l'infirmière et le médecin scolaire.

Les élèves de CP ont bénéficié d'une intervention d'une heure concernant l'hygiène bucco-dentaire par l'UFSBD (union française pour la santé bucco-dentaire).

La secrétaire de séance  
Melle Saulnier

La directrice  
Mme Pobel

## Le carnaval de l'école !!



En février, les élèves ont préparé leur petit carnaval annuel.

Les classes de maternelle avaient confectionné des masques « lunettes » sur le thème des quatre saisons.

En lien avec les thèmes et les albums travaillés en classe, les enfants avaient également fabriqué une sorcière géante et un ogre vraiment énorme ! Ces pantins ont défilé dans la cour, pour inviter les plus grands à participer.

Les enfants des autres classes avaient préparé leurs déguisements...

Une fois tout le monde rassemblé en une grande ronde, un goûter a été distribué : chocolat chaud et merveilles sucrées



## La recette de Liliane



### Boulettes de bœuf au riz (6 personnes)

500 g de boulettes de bœuf  
250 g de riz  
1 oignon  
¾ gousse d'ail  
1 poivron rouge + 1 vert  
1 boîte de sauce tomate  
huile d'olive  
sel, poivre

Faire revenir dans l'huile d'olive l'oignon, l'ail, les poivrons émincés. Lorsque le tout est bien fondu, ajouter la sauce tomate, le sel et le poivre.

Faire revenir dans une poêle les boulettes et lorsqu'elles sont bien dorées, les ajouter à la préparation.

Incorporer le riz et laisser cuire 20 minutes.

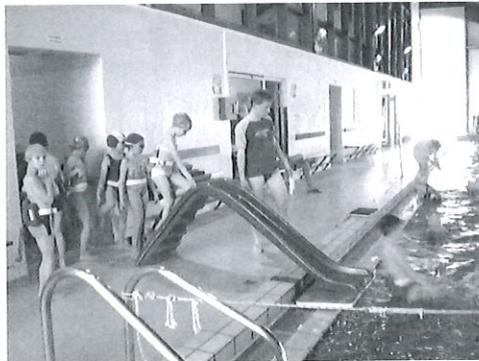
### Avis de la diététicienne :

Le riz appartient à la famille des féculents ou farineux. On y trouve aussi les pâtes, la semoule, le blé, les pommes de terres, les légumes secs (haricots blancs, lentilles, pois chiches), le tapioca, le vermicelle ainsi que le pain, les biscottes, le pain de mie.

Ces aliments sont notre source principale d'énergie. Ils sont nécessaires à chaque repas. Ils ne font pas grossir s'ils sont cuisinés peu gras et servis en quantité adaptée selon l'âge et selon l'activité physique. Ils empêchent les « petits creux » et donc les grignotages.

### Séances de piscine des CP -CE1-CE2 :

Grâce à la complicité d'une maman, voici ce que nous ne voyons jamais !



## Foyer Rural

### Le mot du Président

Cette centième édition du Bussac Info me donne ici l'occasion de rappeler la place du Foyer Rural dans notre commune.

Depuis 25 ans beaucoup d'habitants se sont installés à Bussac, mais combien aujourd'hui connaissent l'histoire du Bussac Info à son origine ?

J'ai demandé à Roland Monget, qui fut le premier président du Foyer Rural de m'écrire cette histoire. Connaissant bien sa mémoire et son talent d'écrivain, (il a écrit en 2001 un livre de 185 pages pour les 20 ans du jumelage), je savais qu'elle serait fidèle et source de découverte pour la plupart d'entre nous. Il a fait un raccourci, et là je ne prends pour repère que le nombre de pages, mais la genèse du Bussac Info y est transcrite dans ses moindres détails.

J'ai modestement participé à sa distribution en 1984, alors que je venais juste de m'intégrer à l'association, et cette démarche fut le début d'une longue aventure faite de rencontres formidables, d'enthousiasme, de révolte parfois, mais surtout de convivialité.

Aujourd'hui le ressenti n'est plus le même, d'abord parce que 25 ans après, beaucoup de choses ont changé, et ceux qui avaient créé le foyer, bénévoles et municipaux tirent leur révérence chacun à leur tour.

Ils ont su mener à bien leur engagement pour le bien être de tous et j'en profite au passage pour rendre hommage aux présidents et à la présidente qui m'ont précédé, sans oublier bien sûr tous ceux qui ont animé le foyer rural.

Bientôt le Foyer Rural aura 30 ans (26 janvier 2010) et nous pourrions envisager de célébrer cet anniversaire, mais pour l'instant une naissance, avec une nouvelle section qui va voir le jour. (Rubrique à nommer)

Des Assistantes Maternelles de Bussac souhaitent se réunir chaque semaine, pour mettre en commun des activités ludiques pour les enfants dont elles ont la garde.

Le foyer rural a mis en oeuvre les modalités d'accueil dans ses locaux.

Plusieurs réunions furent nécessaires pour évacuer nombre de questions que ces dames se posaient. Elles ont même rencontré des assistantes maternelles du foyer rural de Burie et de Saint Sauvant.

Les quelques obstacles à franchir concernaient les locaux d'accueil des enfants, mais c'est sans encombre que cette section pourra démarrer.

Les parents seront avisés par les assistantes des animations mises en place ainsi que leur mode de fonctionnement.

Bienvenue à ces dames.

La vie du foyer rural continue avec ses animations passées et à venir. Soulignons la performance D'Yves Pouponnot qui, outre sa participation aux animations vacances fin avril, a réussi à emmener des enfants de Bussac à l'enregistrement de l'émission de Patrick Sébastien, le plus grand cabaret du monde C'est une initiative du Kiwanis club de Saintes, qui déjà offre aux enfants de la ville un spectacle en novembre. (Voir article)

#### Les activités à venir :

- |  |                                     |
|--|-------------------------------------|
| -Brocante du jumelage le 1 <sup>e</sup> juin       | - Fête de l'été le 28 juin          |
| -Animation section expression rythmique le 14 juin | - Randonnée VTT le 6 juillet        |
|  | - Rallye de Saintonge le 19 juillet |

Pour les autres activités voir articles des sections.

Jean-Paul Lajoie

## De Bussac à Paris sur Seine

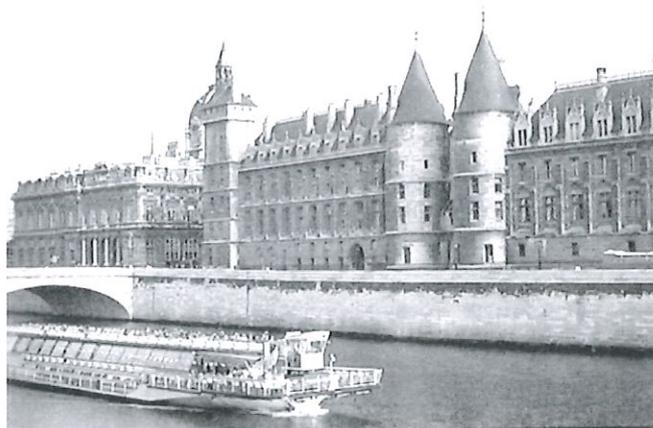
Bénéficiant d'une invitation du Kiwanis club de Saintes, quelques enfants de Bussac ont eu le bonheur de participer à un voyage à Paris.

Après un trajet de près de sept heures en autocar et un arrêt à l'hôtel, à Noisy le Grand pour « se faire beau », il se sont retrouvés dans les studios de la SFP à Bry sur Marne pour assister à l'enregistrement de l'émission de Patrick Sébastien, « le plus grand cabaret du monde ». Atmosphère feutrée et impression que tout paraît petit et pourtant c'est en se déplaçant que l'on mesure la grandeur des lieux. Conforme à la tradition du cabaret, les spectateurs sont installés autour de petites tables avec flûtes et bouteille de champagne. Après quelques enregistrements d'applaudissements entraînés par le « chauffeur de salle », les numéros se sont enchaînés, tous plus captivants les uns que les autres. Fidèle à son image, Patrick Sébastien insuffle son dynamisme et sa gentillesse.

Quelle ambiance ! la diffusion de cette émission est programmée pour le 10 mai.

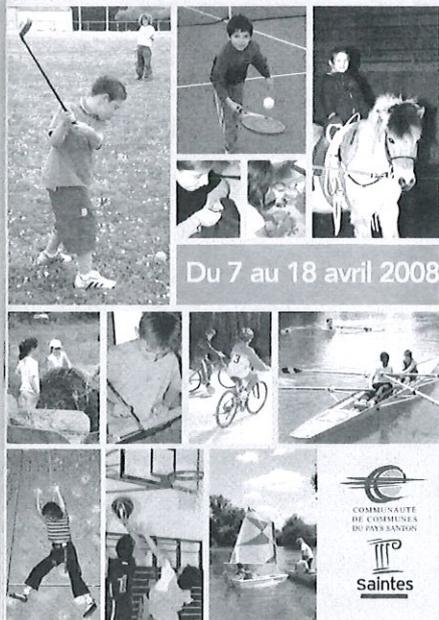
Le lendemain, après un copieux petit déjeuner, la mini croisière en bateau mouche sur la Seine a permis à chacun de découvrir de loin quelques monuments caractéristiques.

Dommage (pour certains) que le respect de l'horaire n'a pas permis de « faire » les boutiques. Mais l'ombre au tableau, ce fut la durée du voyage de retour ; il y avait tant de choses à raconter aux parents.



SAINTES - FONTCOUVERTE - BUSSAC

## animations vacances



## Animations vacances de Pâques

Les Animations Vacances de Pâques qui se sont déroulées du 14 au 18 avril ont connu cette année une météo capricieuse. Néanmoins, les quinze enfants de Bussac et les six venants du centre aéré de Saint Vaize ont pu découvrir toutes les activités annoncées : jeux de boules, football, torball, thèque, équitation, découverte des oiseaux, handball, hip-hop, roller. Les goûters préparés par Serge Labbé sont venus satisfaire les organismes sollicités par les exercices sportifs. Saluons l'implication des bénévoles qui consacrent du temps à encadrer les enfants dans les activités de football, de jeux de boules et de découverte des oiseaux.

## Section Gymnastique

### Quelques dates à retenir :



Notre marche annuelle est le **Dimanche 18 mai 2008**. Ouverte à tous les adhérents, à leur famille et à leurs amis. Nous nous retrouverons tous à 12 heures autour d'un apéro offert par la section et chacun peut amener son pique-nique.



Le spectacle de danse est le **samedi 14 juin 2008** à 20 h 30 à la salle des fêtes. Venez nombreux applaudir et encourager les filles, qui ont déjà le trac.



Notre assemblée Générale est le **vendredi 27 juin 2008**.

### Des nouvelles des marcheurs.

Le dimanche 17 février 2008, 48 marcheurs sont allés dans l'île d'Oléron. Départ du Port des salines. Il n'a pas fait chaud. 3 groupes se sont formés et tous ont suivi, Philippe le guide, pour une rando adaptée aux possibilités physiques de chacun. Tout le long du parcours, ils ont pu admirer de magnifiques mimosas en fleurs sous un soleil d'hiver.

Après l'effort, le réconfort. Ils partagèrent un repas dans un restaurant à St Trojean, à l'accueil agréable, avec des tables décorées de brandes de mimosa.

L'après-midi fut libre et chacun a pu terminer la journée selon ses désirs.

Les marcheurs sont partis le 23 avril pour une semaine vers de nouvelles aventures, et cette année c'était La Bretagne. Nous vous raconterons leurs périples dans le prochain numéro ...

Nous vous souhaitons à tous un très bel été, et nous vous attendons encore plus nombreux à la rentrée de septembre. A bientôt.



## SECTION JUMELAGE

Comme chaque année, le comité de jumelage a organisé un loto le samedi 02 février 2008. Parmi les participants, deux gagnants sont repartis avec un sèche linge et un vélo tout chemin pour dame. D'autres nombreux lots, entre autres des jambons, ont fait le bonheur de certains.

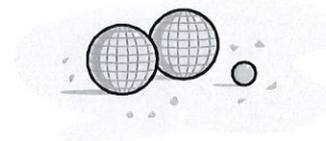
Le samedi 05 avril 2008, était organisée notre célèbre soirée antillaise (pour mémoire la première soirée avec ce thème au eu lieu le samedi 1er avril 1995) et toujours avec autant de succès. Plus de 100 personnes ont pu apprécier « le colombo de poulet », le « rougail saucisse » ou le « flan coco », sur des musiques très entraînantes qui ont créé une ambiance sympathique et conviviale.

## SECTION PETANQUE



### CALENDRIER DES CONCOURS 2008

- Vendredi 23 mai à 18 heures 30 : concours ouvert à tous.
- Samedi 07 juin à 14 heures 30 : concours officiel en triplètes mixtes (réservé aux licenciés de FFJP).
- Vendredi 20 juin à 20 heures 30 : concours ouvert à tous.
- Vendredi 11 juillet à 18 heures 30 : concours ouvert à tous.
- Vendredi 29 août à 18 heures 30 : concours ouvert à tous.
- Vendredi 12 septembre à 20 heures 30 : concours ouvert à tous.
- Samedi 20 septembre à 14 heures 30 : concours officiel en doublettes.



### DATES A RETENIR

- Dimanche 22 juin à 12 heures 30 : déjeuner champêtre (méchoui) à la salle des fêtes.
- Samedi 08 novembre à 20 heures 30 : loto.

### ENTRAINEMENT POUR TOUS

- Mercredi après midi, dimanche matin (toute l'année).
- Vendredi soir (du 25 avril au 03 octobre 2008).

## LA RUCHE DES ENFANTS « TI » AGE

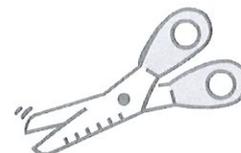
### Création d'une section petite enfance au sein du Foyer Rural.

Pour le lancement des activités organisées par les assistantes maternelles nous faisons appel à vous.



**Nous avons besoin de :**

Crayons de couleur  
 Peintures  
 Feutres  
 Ciseaux bouts ronds  
 Puzzles  
 Livres  
 Jeux éducatifs en bon état



Vous pourrez déposer vos dons à la mairie ou contacter une nounou de votre choix.  
 Nous comptons sur vous et vous remercions tous pour votre aide.

Sud.ouest  
le 16/03/2008

**II BUSSAC-SUR-CHARENTE** Le maire sortant, Christophe Dourthe, a été réélu dans un fauteuil par ses conseillers

# Réélu à l'unanimité

**A**vec le score réalisé par la liste du maire sortant Christophe Dourthe - la seule, pour la première fois, présentée sur la commune - le premier Conseil municipal de la mandature 2008-2014 n'aura été qu'une formalité, vendredi soir en mairie.

Les 15 candidats de la liste Dourthe ont tous été élus dès le premier tour, le 9 mars dernier. C'est Josiane Briand, agent de service, qui a remporté le plus de voix avec 650 suffrages en sa faveur ; Christophe Dourthe fermant la marche avec 614 voix sur 671 votants exprimés.

Lequel était le seul, vendredi, à faire acte de candidature pour la place de maire. Les conseillers, la grande partie appartenant, déjà, à l'équipe précédente, l'ont élu à la majorité par 14 voix et un bulletin blanc. Christophe Dourthe entame donc un nouveau mandat à la tête de la municipalité.



Françoise Durand reste aux côtés du maire réélu, Christophe Dourthe, comme première adjoint

**Quatre adjoints.** Tous présents à l'exception de Thierry Th... deau, qui avait donné pour Sylviane Bariteau, les conseillers municipaux ont ensuite pris la mise en place de qu... adjoints : Françoise Durand, premier adjoint en charge des affaires sociales et de la commu... tion ; Jean-Luc March... deuxième adjoint en charge de la voirie, des affaires agricole...

des réseaux ; Danièle Pubert, troisième adjoint en charge des affaires scolaires, culturelles et de loisirs et des relations avec le Foyer rural ; et Bernard Cou... du maire, soit environ 616 euros. Enfin, dernier point à l'ordre du jour : la désignation des élus au sein des différents organes...

**4L TROPHY 2008.** Deux étudiants saintongeais tirent le bilan du raid humanitaire qui avait pour destination le Maroc

# Mission accomplie

**M**ontagnes, dunes, océans, cours d'eau et sable sont autant d'épreuves qu'ont dû affronter les participants du 4L Trophy 2008.

Ce raid à but humanitaire permet, chaque année, à un millier d'étudiants d'apporter des fournitures à des pays en développement, c'est le Maroc qui était le théâtre de cette aventure.

Mathieu Chennouvi, 22 ans, et Sandra Douson, 23 ans, ont participé à ce grand raid au volant de leur 4L vert fluo. Ces deux étudiants saintongeais - l'une est en BTS assistante de gestion, l'autre en BTS maintenance automobile - se sont rencontrés à Bordeaux, au point de départ commun de ce raid humanitaire vers le sud de la France.



Mathieu et Sandra ont pris tour à tour le volant lors du 4L Trophy

surnommée « la perle du sud » avec remise des prix pour les trois premiers. Tous les concurrents ont ensuite pris la route du retour avec des souvenirs et des images plein la tête.

**C'est la dernière.** Après des difficultés au volant de son engin, Mathieu et Sandra ont terminé à la 167<sup>e</sup> position sur un millier de concurrents. Pour les deux étudiants ce résultat est anecdotique, mais super aventure et surtout une bonne aventure. Mathieu, qui a participé à plusieurs expéditions de ce type, se en charge de financer jusqu'au bout l'expédition. « On avait 100 euros de budget et de 1000 euros de péages.

Tout a été payé ! On remercie nos sponsors pour leur aide », ajoute-t-il.

Mathieu et Sandra étaient partants pour remettre ça l'année prochaine, malgré les heures de travail passées sur la voiture. « J'ai mis environ 6 mois quelques heures par jour, prises sur ma pause déjeuner. Heureusement que mes collègues m'ont aidé », explique Mathieu.

Mais malheureusement, on ne sera plus étudiants lors de la prochaine édition », déplore-t-il. En effet, la condition sine qua non, pour participer au 4L Trophy, est d'avoir un statut d'étudiant.

En tout cas, pour les deux aventuriers en herbe, la prise de conscience de la mère sur place n'a pas facilité leur retour au train-train quotidien.

**BUSSAC SUR CHARENTE**

# Une voiture sur les rails...

Un accident aussi impressionnant que spectaculaire s'est produit lundi dernier, vers 11 h 10 sur la départementale 114 qui relie Saintes à Saintonge. Alors qu'il circulait en direction de Saintes au volant d'une Fiat, un jeune Gémozacais a perdu le contrôle de son véhicule, au lieu-dit « Port Bertreau ». Le véhicule a mordu le bas-côté, endommageant la clôture et terminé sa course en contrebas, sur la voie ferrée reliant la capitale saintongeaise à Rochefort-La Rochelle.

Légèrement blessé, le jeune homme âgé de 19 ans et domicilié « Au château de la Salle » à Gémozac a été transporté au centre hospitalier de Saintes par les pompiers.

Cet accident a provoqué quelques perturbations du trafic ferroviaire durant une quarantaine de minutes. Interrompue dans un premier temps, la circulation ferroviaire a été rétablie vers midi, à vitesse réduite sur une voie. Au départ de Rochefort, un train de marchandises régional a été remplacé par un car. Les trains ont ensuite circulé normalement.

Sophie Charrier-Tardy



Immobilisé sur la voie ferrée, le véhicule a perturbé la circulation ferroviaire.

**BUSSAC-SUR-CHARENTE**

# Vœux du maire

Dans les communes de la périphérie saintaise, la cérémonie des vœux se déroule dans un cadre intime que dans la ville centre.

Christophe Dourthe recevait les élus, les enseignants et les bénévoles qui ont fait de la commune une terre de solidarité.

La cérémonie était l'occasion de remettre à Marie-Claude Allinard la médaille de Vermeil, puisqu'elle est arrivée au secrétariat de la mairie en avril 1977. A cette date, la mairie n'était ouverte que deux heures par jour et le budget s'élevait à l'équivalent de 50 000 euros. Depuis lors, la commune a doué sa commune à doter de 1,6 million d'euros, trente années de service honoraire, et elle a procédé à d'autres mariages. Contrairement à d'autres communes, Christophe Dourthe n'a fait aucune allusion au budget lors de cette cérémonie. Vœux tout son caractère de simplicité.

**BUSSAC-SUR-CHARENTE**

# Christophe Dourthe veut conserver la mairie

L'actuel maire socialiste Christophe Dourthe brigue un second mandat. Il semble que la voie soit libre, aucun autre candidat déclaré à ce jour. Avec une motivation intacte et une équipe en partie renouvelée, il accomplit depuis sept ans, soutenu par ses collègues, le travail de maire de Bussac-sur-Charente. « Les efforts pour l'accueil des familles, l'aide aux associations, l'aide aux personnes âgées, les animations sportives ou de loisirs des enfants, la mise en place de l'aide aux leçons de cuisine, l'aménagement du groupe scolaire et de son restaurant, l'aide au maintien à domicile, l'amélioration de la défense incendie des villages, la création d'une chaufferie à bois pour les bâtiments communaux, et le démarrage du programme d'assainissement collectif ».



- Christophe Dourthe, 44 ans, instituteur, technicien, 33 ans, employée de commerce, Christophe Gaudin, 45 ans, chauffeur-livreur, Laurence Meyze, 39 ans, diététicienne, Thierry Thibaudaud, 40 ans, infirmier libéral.
- Une réunion publique sera organisée le vendredi 7 mars à 20h30 à la salle municipale de Bussac.



Mail : hebdo.haute.saintonge@wanadoo.fr





# BUSSAC

# Info

BUSSAC SUR CHARENTE



**CAHIER "SPECIAL N°100"**

BUSSAC  
Info

BUSSAC  
Info

"Bussac  
Info"

Spécial bicenten

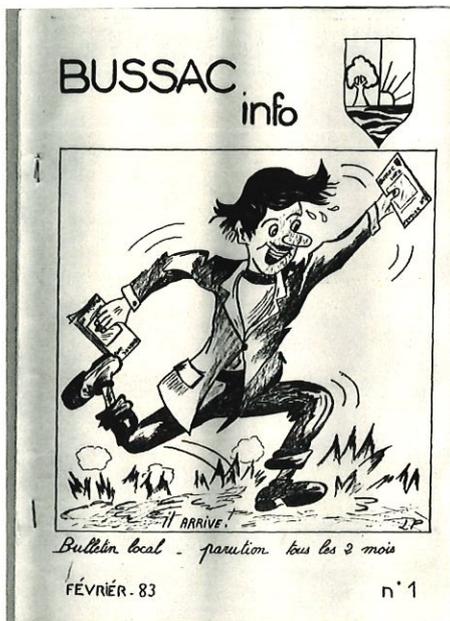
BUSSAC  
Info

BUSSAC  
info

BUSSAC

BUSSAC

info



## Préambule

Déjà le 100<sup>ème</sup> numéro de Bussac-Info !!

Nous nous devons de fêter cet anniversaire...mais comment ????

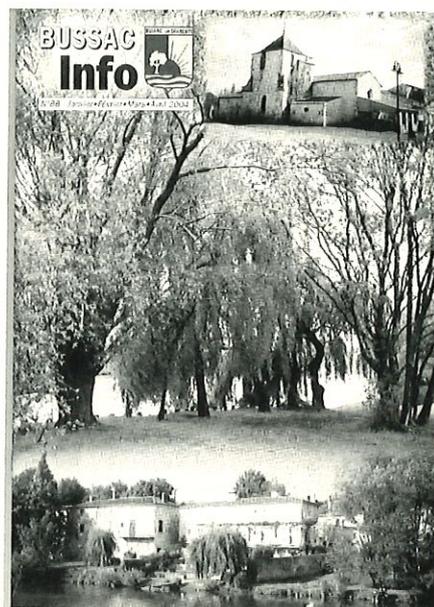
Une idée nous vint à l'esprit :

« Lui » qui d'habitude ne parlait que des autres, et bien, nous allions lui consacrer un dossier spécial

Cinq membres du conseil municipal (Christelle Chatelier, Jean Barbot, Jean-Luc Marchais, Danièle Pubert et Françoise Durand) se sont mis au travail en relisant les 99 numéros déjà parus ; ils en ont extrait quelques

anecdotes et faits marquants qui ont fait l'histoire de notre commune et de ses habitants...

Des faits non pas d'actualité, mais prélevés ça et là, tout au long des 25 années de parution de ce journal d'informations municipales.



**En 1983**, le premier numéro (photo ci-dessus) avait un éditorial écrit par le Président du foyer rural de l'époque, Roland Monget, et le Maire, Guy Chapuis faisait part de son point de vue :

*« Une naissance est toujours un évènement heureux, même lorsqu'il s'agit d'un journal. Et comme beaucoup de Bussacais, je pense, je me réjouis du premier cri de « Bussac Info ». Ce cri, je l'espérais depuis longtemps déjà. Cette naissance n'est pas prématurée ! Mais lorsqu'on assume des responsabilités, on sait bien que les choses sont souvent plus faciles à espérer qu'à réaliser et qu'il faut savoir faire preuve de patience et de persévérance. Cette patience et cette persévérance ont été récompensées et je tiens à féliciter l'équipe du foyer rural qui a participé à cette nouvelle réalisation. La municipalité, pour ce qui la concerne, alimentera régulièrement la rubrique « Informations municipales ». L'équipe rédactrice pourra consulter les archives pour faire revivre le passé de notre commune.*

*Le nouveau-né est encore fragile.*

*Sachons lui apporter toute l'attention et l'affection qu'il mérite et nous pourrons le voir grandir, pour notre plus grande satisfaction »*

Guy CHAPUIS

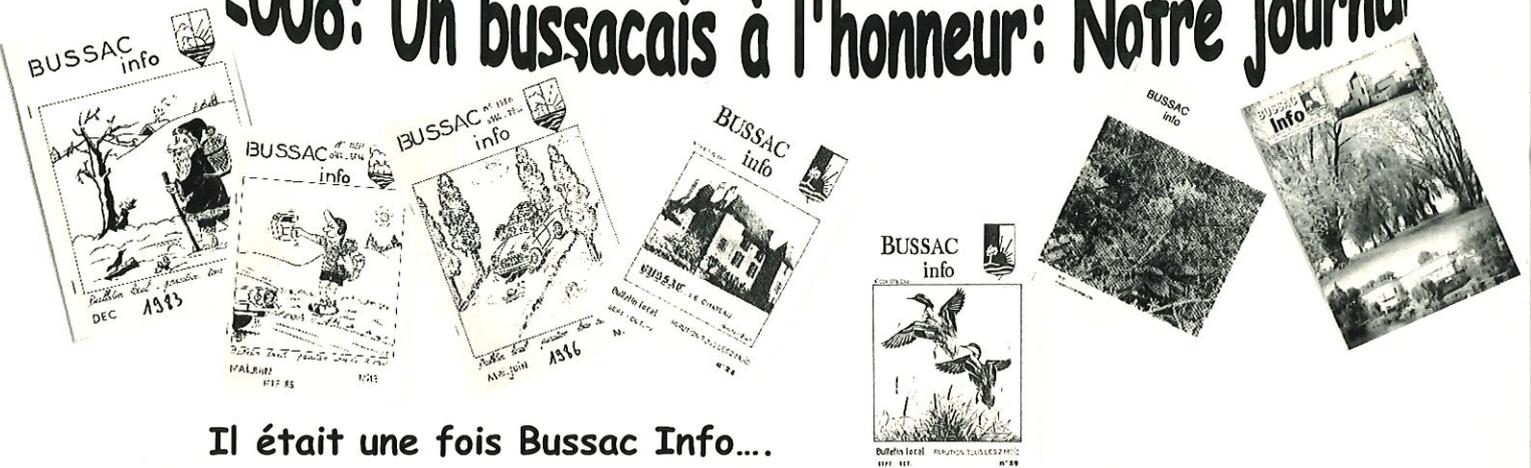
**En 2008**, voici la réponse, certes un peu tardive, mais nous pouvons être fiers de l'œuvre des nombreux Bussacais qui ont contribué au succès de Bussac Info :

*« Rassurez-vous, l'ex-nouveau-né se porte bien. Il a grandi et a maintenant 25 ans. Nul doute que l'entourage affectif dont il a bénéficié, tout au long de ces années, lui a permis de traverser sans encombre petite enfance et crise d'adolescence, pour arriver maintenant à une certaine maturité. La preuve en est de sa bonne santé, il a même pris quelques couleurs...*

*A tel point que nous lui souhaitons de rester toujours actif et de ne jamais connaître la retraite ! »*

Christophe DOURTHE

# 2008: Un bussacais à l'honneur: Notre journal



## Il était une fois Bussac Info...

### 1983 : Extrait du BI n°1 : « Le choix d'un nom »

« Les personnes réunies lors de la naissance de ce bulletin, ont débattu pendant pas loin de deux heures avant de choisir le nom du nouveau né.

Enfinement « Bussac Info » nous a semblé assez banal pour être de toutes les modes. »

Force est de constater que le choix a été judicieux et que loin d'être « ringard » le nom de notre journal est toujours d'actualité ! Bravo aux parents de l'époque.

Bussac Info a démarré entre les mains du foyer rural. Le président en était alors Roland Monget et une petite dizaine de personnes formaient le comité de rédaction.

Tout au long de ces années l'esprit n'a jamais changé, à savoir intégrer dans un journal l'ensemble des infos utiles aux habitants de la commune, qu'elles soient associatives ou municipales.

A l'époque, le foyer rural n'éditait le journal que sur abonnement au prix de 5 F le n° ou 20 F les 5.

A partir du 35ème numéro, en 1989 le journal fut repris par la mairie et Guy Chapuis, Maire de l'époque, souhaite qu'il devienne gratuit et distribué à tous les habitants :

« parce que l'information municipale doit être portée à la connaissance de tous » écrit-il dans son édito de l'époque.

Marie-Christine Pommier, Maire Adjoint en devint le rédacteur en chef durant les 2 mandats qui suivirent. La publicité dans le journal est à cette époque ouverte aux commerçants et artisans exerçant sur la commune, mais à titre payant. Par la suite elle deviendra gratuite et ouverte à tous ceux qui le souhaitent.

La conception, mise en page et tirage du journal continuent à être assurés par certains membres du conseil municipal, mais les heures passées à photocopier et agraffer le journal pour un résultat qui ne donne pas satisfaction au niveau des photos, fait qu'en 2003 pour obtenir une meilleure qualité d'impression, le tirage est confié à un professionnel. La conception de A à Z restera entre les mains de l'équipe formant le comité de rédaction.

Nous en avons profité alors pour créer une couverture couleur pérenne qui reprendrait les vues les plus emblématiques de notre commune

Aujourd'hui le Bussac Info comporte environ une quarantaine de pages et il est distribué gratuitement dans toutes les boîtes aux lettres des bussacais à chaque fin des mois de janvier, mai et septembre avec un tirage à 600 exemplaires. Le travail de conception démarre environ un mois et demi avant sa parution et n'oublions pas que celles et ceux qui le conçoivent ne sont pas des « pro », mais uniquement des élus pour qui l'essentiel est de porter l'information communale à votre connaissance.....

Préférez l'indulgence à l'exigence, ils vous en seront reconnaissants.



# Témoignages



Marie-Claude

*A sa création, notre journal était confectionné «avec les moyens du bord».*

*Certains bénévoles assuraient le travail de photocopies, tandis que notre dévoué René BOURAUD était responsable de la reliure..... reliure qui, avouons-le, était «tout un art» : muni de sa colle spéciale et d'un sèche-cheveux pour permettre un séchage plus rapide, il découpait de fines bandes de tulle (et ce tulle n'était autre que celui de mon voile de mariée). En effet, n'ayant plus l'utilité, j'avais proposé, au lieu d'en acheter, de faire don du mien.*

*Ainsi, à chaque parution, il sortait tout cet «outillage» stocké dans un placard de la mairie. Il en fut ainsi pendant plusieurs années jusqu'à épuisement du tulle et heureusement jusqu'à l'arrivée de techniques plus modernes et performantes.*

*Marie-Claude*

## **Témoignage de Roland Monget**

Pour fêter ses 25 ans de parution, notre journal local Bussac Info va atteindre le n°100. C'est une belle histoire d'en être arrivé là.

Prenons par le commencement et reportons nous en ce début de janvier 1983 où 5 personnes se réunissaient, le soir après dîner, dans le bureau du Foyer Rural pour une séance de « brain storming ». (Mmes E. Bernard, J. Castillon, Mj. Chapuis et Mrs R. Boudaud, R. Monget, votre serviteur alors Président du Foyer Rural) L'objectif était de trouver un nom à ce journal, que le Conseil d'Administration, encouragé par M. G. Chapuis, Maire de la commune, avait décidé de créer et de faire vivre en publiant toutes les informations sur la vie associative ainsi que la vie municipale.

Des noms, il en fut couché une bonne vingtaine sur la feuille de papier. Après de longs débats, notre choix s'est porté sur « Bussac Info ».

M. H. Courtin fut notre premier démarcheur pour placer des abonnements et faire connaître notre journal..Toute l'équipe ressentit une certaine fierté dans le travail accompli lors de la sortie du n°1 en février 1983.

Tant bien que mal, sous cette forme, « Bussac Info » vécut jusqu'en décembre 1989 et le n°34 fut le dernier réalisé sous la responsabilité du Foyer Rural.

Le flambeau fut repris par la municipalité et « Bussac Info » devint gratuit et distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la commune

Pendant 25 ans ce journal, sous des responsabilités de travailleurs différents, a sans cesse évolué et présente une belle image de ce que l'on peut faire dans ce domaine en apportant l'information à tous.

J'ai, avec un certain nombre de bénévoles du Foyer Rural, participé à sa naissance et chaque fois que j'ai assumé ses responsabilités au sein de la vie associative, j'ai toujours alimenté certaines de ses rubriques qui nous étaient réservées.

Je suis très heureux qu'il arrive aux n°100 car, à raison de 3 numéros par an, je ne pense pas qu'il me sera loisible de voir le n°200 et je lui souhaite encore une longue vie.

*Comment Bussac ...  
devint Bussac sur Charente...*

**17/9/1939 :**

Notre commune s'appelle alors BUSSAC (tout court)  
Le conseil municipal fait état de confusions postales avec Bussac Forêt !!!

**11/6/1981 :**

le conseil municipal demande au gouvernement de prendre un décret au terme duquel la commune s'appellera Bussac « sur Charente »



**21/12/1982 :**

La commission de révision des noms des communes admet le principe de changement de nom mais se déclare hostile à l'adjonction du terme « sur Charente »  
Le conseil municipal conteste cette décision et demande à la commission de réexaminer sa position

**30/05/83 :**

Le préfet de Charente-Maritime intervient auprès du ministre de l'intérieur et de la décentralisation

**13/11/1984**

Un décret publié au JO du 18/11 modifie le nom de la commune qui s'appellera désormais :

*Bussac sur Charente*

*Il était une fois....  
La naissance de notre  
blason*

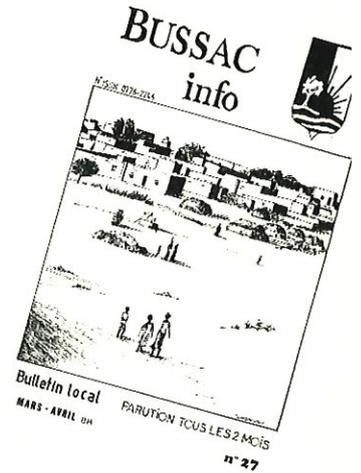
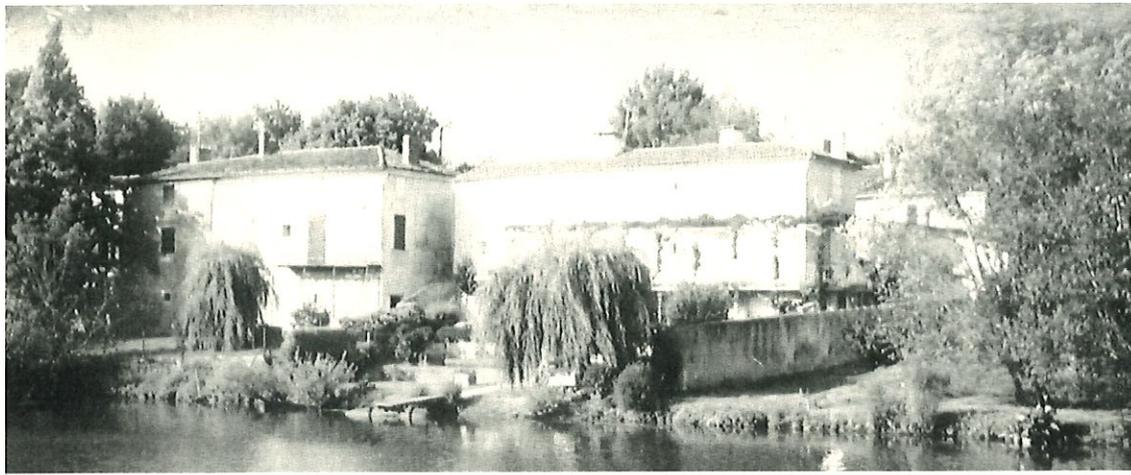


Le blason de Bussac a été créé grâce au jumelage avec Oron la Ville qui avait préparé un parchemin pour sceller notre jumelage.... avec un emplacement pour le blason communal ...que nous n'avions pas et qu'il a vite fallu créer !!!

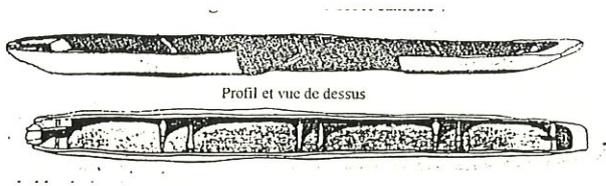
*BussacInfo n° 2 : « Il a été décidé de mettre un soleil pour faire pendant à la lune Oronaise, un arbre qui représenterait les bois d'où la commune tire son nom, et l'eau qui représenterait la charente.*

*Et depuis ces 3 éléments qui représentent la vie, figurent sur notre blason Bussacais »*





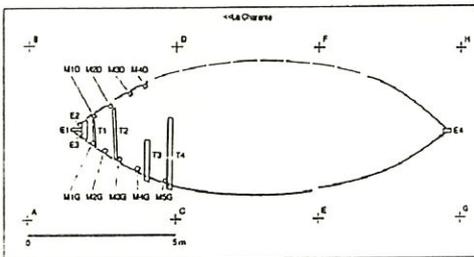
DECOUVERTE DE L'ÉPAVE (PIROGUE MONOXYLE) :



Monoxyle veut dire creusé dans une seule pièce de bois, généralement un tronc d'arbre.  
Le 3 août 1972, lors des fouilles est apparue une première pièce de bois.

L'épave est située à une quinzaine de mètres du bord du quai de Port Berteau, à une profondeur de 7 mètres. L'embarcation est cassée en deux parties.  
Il est probable que cette pirogue date du XIIIe ou du XIVe siècle.

Figure 1. Bussac-sur-Charente, Port-Berteau II. Dégageant de surface 1992 (A. Marguet, d'ap. plan E. Rieth).



Une seconde épave a également été découverte. Il s'agit d'une embarcation assemblée, à fond plat et aux extrémités pointues. Elle pourrait être la plus vieille embarcation de type maritime de la côte atlantique française, confirmant l'ancienneté des activités portuaires du hameau.

(Tirés des Bussac Infos n°7, 9, 10 12, 59 différents articles écrits par M.Moison et MC Pommier.)

LES PEINTRES A PORT BERTEAU EN 1862.

Le site de Port Berteau constituait un excellent centre d'étude pour les peintres paysagistes, qui trouvaient devant eux l'étendue de la prairie, de l'eau, des arbres et des rochers.

C'est dans la maison du passeur que vint séjourner Courbet près d'Auguin et Pradelles. Corot a également fréquenté le Port Berteau.

Précurseurs des impressionnistes, ils avaient trouvé la pratique de peindre en plein air (des esquisses et des études).



Il fut facile de s'évader de leurs ateliers, l'automne de cette année 1862 fut très beau et prolongé, les trois paysagistes en profitèrent pour se livrer à de longues séances de travail : « la grande allée de la garenne de Bussac » où Courbet peignit les dessous de bois, le vieux moulin, « les grands chênes au bord de l'eau », « bords de la Charente à Bussac » par Auguin.

C'est aussi pour la première fois l'affirmation de la peinture nouvelle, la peinture « réaliste » que lui apportait Courbet lui-même.

Marcel Peltier

# PELE MELE

## ☺ *Octobre 1991 : Bussac à Radio France La Rochelle*

Une demi douzaine de Bussacais a participé du 07 au 12 octobre à un jeu radiophonique. Tous les jours à partir de 11 heures 15, rendez-vous chez Monsieur MENAUD devant le téléphone et le poste de radio pour affronter les habitants de Mireuil (quartier de La Rochelle). Le gagnant au niveau départemental remportait 50 000 F pour réaliser un projet pour la commune. Projet émis par les Bussacais : isolation phonique et thermique de la salle municipale.

L'important était de participer...

## ☺ *Septembre 1994 : Concours villages fleuris*

3<sup>ème</sup> prix au concours des villes et villages fleuris remporté par la commune dans la catégorie moins de 1 000 habitants, décerné par un jury départemental.

Prix : 1 lot de végétaux offert par la pépinière départementale.

## ☺ *Décembre 1999 : La Tempête*

Comme l'a si bien repris le groupe d'artistes charentais *Les Binuchards* : « ô l'a buffé, olé qu'ô l'a buffé » en cette inoubliable fin d'année .

## ☺ *Novembre 2001 : Une Ministre à Bussac*

Madame Guinchard-Kuntsler, Secrétaire d'Etat chargée des personnes âgées est venue expliquer le projet du gouvernement en direction des personnes âgées : soit la mise en place de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA).

Après deux heures de réunion Mme la Ministre a pris un déjeuner rapide dans la salle de motricité de l'école, préparé et servi par le personnel du restaurant scolaire.

## ☺ *Janvier 2002 : Sculpture de paysage.*

Le photographe sculpteur François Méchain rend hommage à Gustave Courbet en créant sur les rives de la Charente à La Grande Porte une œuvre éphémère : sculpture de paysage.

Réalisation d'une succession de portières évoquant le voyage : au travers des vitres abaissées, nous découvrons le fleuve Charente et les arbres qui ont inspiré en leur temps le peintre Gustave Courbet.



1999: spectacle de désolation





Quelques chiffres :

DES **F** RANCS AUX **€** UROS

### 1<sup>er</sup> budget apparaissant dans le journal : Budget 1984

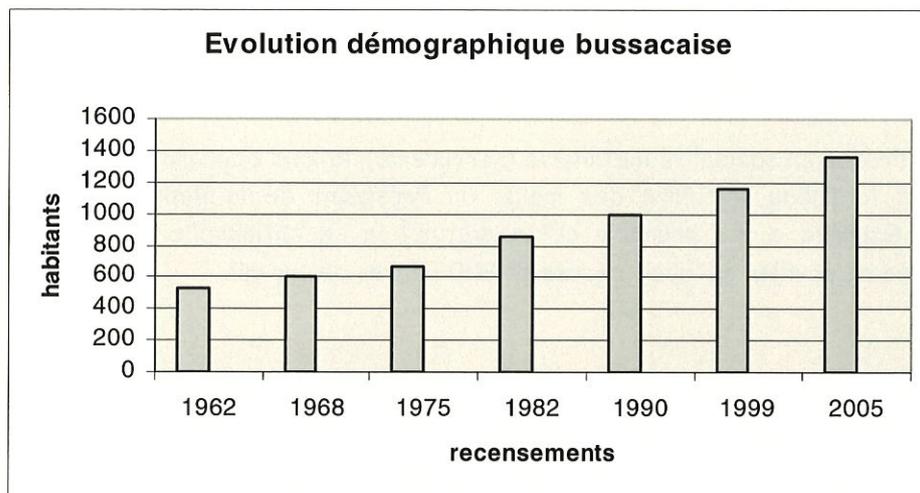
Fonctionnement=	1 096 847 F
Investissement =	<u>502 848 F</u>
TOTAL	1 599 695 F

### 25 ans + tard ... Budget 2008

Fonctionnement=	765 540 □	soit 5 021 613 F
Investissement =	280 674 □	soit <u>1 841 100 F</u>
TOTAL		6 862 713 F

En 25 ans, budget communal  
a été x 4 !!!

### Evolution de la population bussacaise suite aux divers recensements:



BUSSAC  
info



**Juin 1976**  
« Nouveau  
prix du billet  
de cantine :  
3 Francs »

**Février 1977**  
« Avis très favorable  
du conseil municipal  
pour la création  
d'une classe  
enfantine »

#### Couverture du Bussac Info n°57

A gauche : Emilien DAVID  
secrétaire de mairie jusqu'au  
31/03/1977

A droite : René FAVAUD, maire  
jusqu'au 20/03/1977



## Des Bussacais à l'Honneur...

*Cette rubrique devenue « officielle » dans notre journal, a commencé en 2003 dans le Bussac Info n°85 mais quelques anciens bussacais ont été mis à l'honneur bien avant cette date :*

### Notre Maire Guy Chapuis, à l'honneur

Le 13 janvier 1990, se déroulait dans la salle du Conseil Municipal de Bussac-sur-Charente une cérémonie intime mais empreinte d'une grande émotion.

Guy Chapuis recevait des mains de Me Maudet, Maire honoraire de Saintes et commandeur de la Légion d'Honneur, représentant le Président de la République, la Croix de Chevalier de l'Ordre National du Mérite.

### Un Bussacais à l'Elysée

Meilleur Ouvrier de France en spécialité métallerie (serrurerie), Roland Gagnard a reçu, le 12 juin 1991, la médaille et le ruban tricolore des mains du Président de la République, François Mitterrand. Roland Gagnard a été promu à cette distinction exceptionnelle à la suite de la réalisation d'une porte de pavillon qui avait nécessité 800 heures de travail.

### Un citoyen Bussacais en Mission pour la Paix

Lettre adressée à Guy Chapuis par Pierre BOIZEAU en 1995

*« Voilà plusieurs semaines que j'assume une mission propre à la gendarmerie, au sein du groupement d'Artillerie Leclerc n°8 basé sur le Mont Igman qui surplombe Sarajevo. Après notre intervention et celle de l'OTAN cette ville commence à revivre .....Pour la petite histoire mes camarades et moi-même auront été les seuls à avoir vécu sur le Mont Igman (1550 m) sans tente, dans la boue et le froid, au sein de la FFR..... »*

### Un écrivain à Bussac

Marianne FIORI, arrivée à Bussac-sur-Charente à l'âge de 14 ans avec ses parents, est l'auteur du roman fiction « Jeune Sang », inspiré par la douloureuse période de l'occupation de la France. Ce roman est paru en août 1998 aux éditions Le Seuil.

L'éditeur a été séduit puisque c'est le seul roman qu'il a sélectionné parmi 4000 ouvrages !!

## Bussac en chantier

à travers les 99 premiers numéros de bussac info



### BI n°7 ➤ Travaux à l'école :

Les jeux de cour de la classe maternelle ont été mis en place.

La construction d'un nouveau préau accolé à la salle municipale est prévue, ainsi que l'aménagement de l'ancien préau en salle d'activités manuelles.

### BI n°24 ➤ Local boules :

La construction d'un abri pour les usagers des terrains de pétanque et de football a été réalisée. Un local sanitaire est ajouté. Un parking ombragé longeant le terrain de foot complétera l'ensemble.

### BI n°30 ➤ Logements du Presbytère :

Comme il apparaissait que l'Abbé Tougeron ne serait pas remplacé dans sa fonction permanente, le conseil municipal a engagé une réflexion sur la destination à donner à cet immeuble. Souhaitant sa réhabilitation, tout en le conservant dans le domaine communal, le conseil municipal confie à la SEMIS le soin de l'aménagement du presbytère en logements à loyer modéré.

Dans le même temps, la commune réalise la construction d'un local de réunion à l'intention du Conseil des Chrétiens.

### BI n°37 ➤ La cour de la mairie se refait une beauté :

On a transporté la margelle et fermé le trou. On a aussi monté des murets, nivellé et gravillonné la cour. Le panneau d'affichage a été mis en place. L'entrée du secrétariat fait plus soignée.

**BI n°40 ➤ Pour le dixième anniversaire du jumelage avec Oron la ville, la création du jardin des Eperches a été décidée par le conseil municipal.**

**Les Suisses et leur famille hôtesse seront mis à contribution. Le 14 juillet vers 17 heures, chaque famille plantera son arbre.**

### BI n°41 ➤ Travaux sur la RD 114 :

Descriptif des travaux prévus

Mise en place d'un terre plein central au niveau de la station-service.

Elargissement du carrefour des Chaumes  
Passage piétonnier large et surélevé devant la place des Chaumes.

Elargissement du trottoir entre la mairie et l'épicerie et déplacement de l'axe de la chaussée.

Carrefour mairie-école : îlots directionnels sur zone de béton lavé.

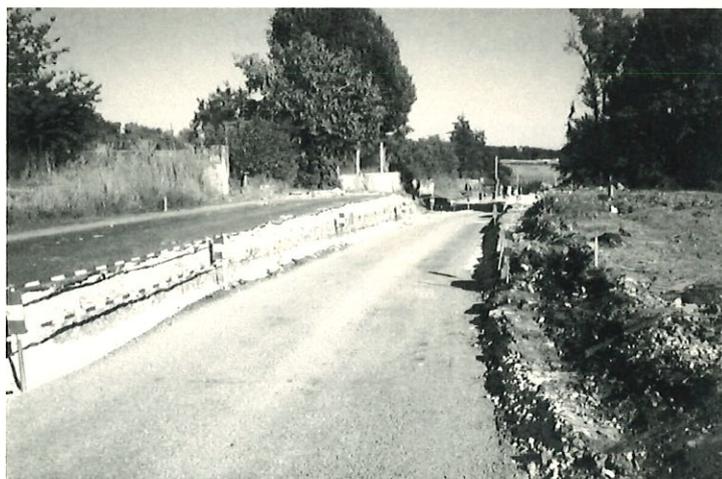
Devant l'école : stationnement central aménagé avec individualisation des sens de circulation

Aménagements des arrêts d'autobus

Piste cyclable séparée de la chaussée par une haie basse

Réduction des réseaux aériens entre la mairie et l'école et renforcement de l'éclairage urbain.

Durée des travaux : 3 mois au moins.



**BI n°42 ➤ Piste cyclable :**

Le conseil municipal confie à la DDE l'élaboration d'une piste cyclable du centre Bourg à la Croix.



**BI n°49 ➤ Passages piéton :**

Dans le cadre de l'aménagement de la traversée de la commune, des passages surélevés ont été aménagés afin d'assurer la sécurité des usagers.

L'efficacité de ces passages, modérément surélevés, était appréciée de tous.

Or, les services départementaux de l'Équipement, en en réduisant l'épaisseur, contre l'avis de la municipalité, en ont pratiquement annulé les effets.

**BI n°50 ➤ Construction de logements à loyer modéré :**

Le 3 novembre 1993, le conseil municipal donne son accord pour la réalisation du projet de 6 logements.

**BI n°63 ➤ Virage des Berteaux :**

La construction d'un mur de soutènement et d'une protection le long de la propriété Favreau ont été programmées.



**BI n°65 ➤ Secrétariat de mairie :**

Le déplacement de l'entrée de la mairie permet une restructuration complète : création d'une salle d'attente, renouvellement du mobilier devenu trop vétuste. Le secrétariat est provisoirement installé dans la salle du conseil.



**BI n°45 ➤ Rénovation de la salle municipale :**

L'aspect extérieur sera modifié, avec création de baies vitrées au niveau des issues de secours et en façade. Un mur incurvé devrait contribuer à améliorer l'esthétique du bâtiment. La petite salle du premier étage sera aménagée, avec une structure métallique formant terrasse et escalier extérieur.



**BI n°89 ➤** Le 25 juin 2004 a eu lieu l'inauguration des logements à loyer modéré du lotissement des Grands Champs, en présence de Mr le Sous-préfet, de Mme la présidente de l'office des HLM, de Mr. le député et de Mme la présidente de la CDC.

**BI n°89 ➤ Sentiers de randonnées :**

Le 11 juillet 2004, une randonnée découverte du sentier de Bussac était organisée par l'équipe municipale et Olivier Leroy, emploi jeune de la commune.

Ce sentier, mis en place avec l'aide de la communauté de communes a une longueur de 12 kms.

**BI n°91 ➤ Inauguration de l'espace scénique :**

Un week end de théâtre a été organisé pour l'inauguration de l'espace scénique de la salle municipale. Des gradins ont été installés pour l'occasion. Le public a pu profiter des nouvelles dimensions de la scène et de la nouvelle installation



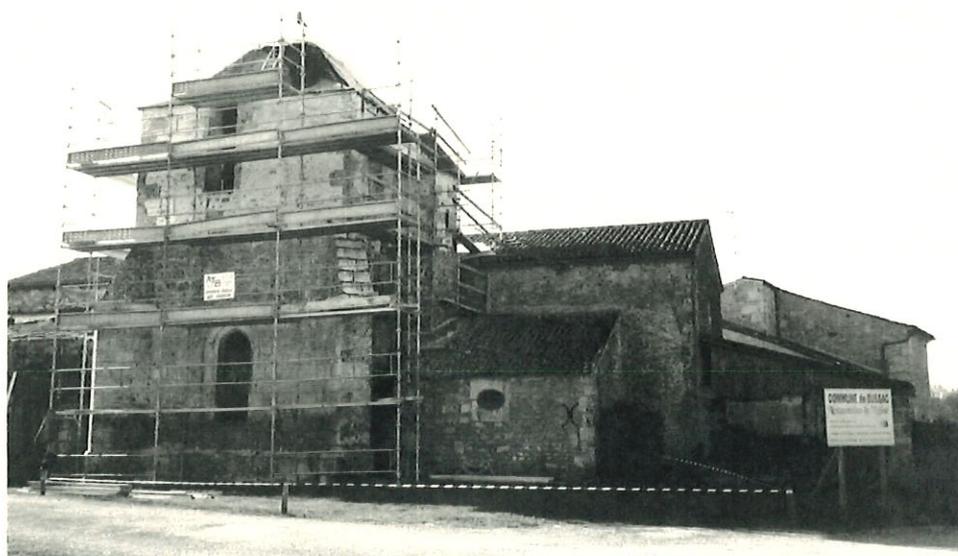
**BI n°97 ➤ Enfouissement des réseaux :**

Les travaux d'enfouissement des réseaux ont été effectués aux Guilloteaux. Cette troisième tranche après les secteurs des Bacheliers et des Chaumes est la plus importante par le nombre de riverains raccordés.



**BI n°99 ➤ Le Pontreau :**

L'aménagement du secteur du Pontreau sur la RD 114 est terminé. Ce projet doit permettre aux collégiens et lycéens prenant le bus de fréquenter ce secteur en toute sécurité. Mais la vitesse des véhicules reste toujours élevée, même dans cet endroit situé en agglomération.

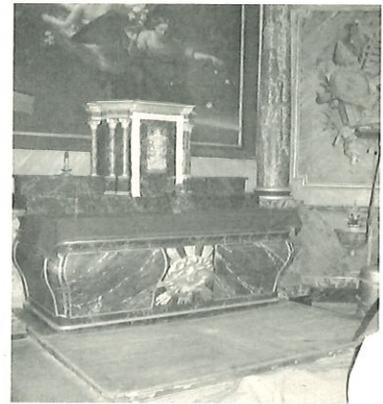


# Notre Dame de Bussac...

## Hommage à l'Abbé Tougeron

« Dernier Curé de campagne de Bussac Sur Charente »

A Bussac depuis 1938, l'Abbé TOUGERON nous a quittés le 24 janvier 1984. Son existence était consacrée à son église et à ses paroissiens. Il fut un homme sincère dans ses convictions et fidèle à son idéal. Exposant volontiers ses idées, il ne blessait jamais ceux qui en exprimaient d'autres. Il pensait que la justice, la fraternité et l'amour triompheraient un jour de la discorde et de la guerre...



## Notre Eglise

Eglise paroissiale dédiée à Notre-Dame, bâtie sur une ancienne voie romaine, est peut-être du XII<sup>e</sup> siècle, mais rien ne subsiste de sa construction primitive. Elle apparaît aujourd'hui comme datant du XIV<sup>e</sup> siècle



Par arrêté du Ministre de la Culture en date du 27 février 1984, les objets suivants sont classés parmi les monuments historiques :

- maître-autel, tabernacle, bois sculpté et peint
- Retable, pierre peinte en faux marbre
- L'Assomption, toile, milieu du XIX<sup>e</sup> siècle

De tout temps, l'entretien de l'église semble avoir posé problème ! Nota pour la cure daté de 1615

*« Qu'il était temps que je fusse curé de bussac. L'église et la maison étaient une véritable pourriture. C'est moi qui ai fait réparer les tableaux et qui ai fait faire la boisure derrière l'autel. Il n'y avait que quatre ornements dont trois ne valaient rien. En outre, aussi fait faire des devants d'autel...la maison, il n'y avait aucun plancher. J'ai fait faire une cheminée dans le salon. Il n'y a point de charbonnier qui en eût une plus belle, jugez-en, car MR Pichon mon prédécesseur était chargée d'une famille qui le rongeaient comme les vers rongent les corps des morts. Toutes les réparations me sont tombées sur le corps, il était temps que j'en fusse curé, il m'en a coûté mon bon denier » Gilbert, Curé de Bussac*

Heureusement nous n'en sommes plus là ! L'église et le presbytère sont maintenant propriété communale et leur entretien dépend donc des « deniers » publics !!

## La cloche de l'église



C'était important la cloche du village !!!!

Elle représentait (bien avant Bussac Info !), la principale source d'information de la commune.

Elle annonçait tout : les travaux, les heures, le culte, les naissances, les enterrements, les fêtes religieuses et les célébrations laïques des victoires françaises, les défaites, les catastrophes naturelles, les accidents...

# NOTRE ÉCOLE ...



**Dès 1840** : On évoque la nécessité d'une école de garçons (propriété communale).  
En ce qui concerne les filles, ce n'est même pas concevable ...

## SEPTEMBRE 1840

Lettre de l'instituteur communal à Monsieur le Maire de Bussac le 10 septembre

*« J'ai reçu la lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire le 8 du courant et la liste des élèves qui, d'après délibération du conseil municipal de cette commune doivent être admis gratuitement à mon école ; je les y recevrai lorsqu'ils se présenteront. D'après l'article 37 de mon règlement, ma classe devant vaquer pendant 20 jours au moment des vendanges et le comité local devant fixer l'ouverture des vacances, je vous prie, Monsieur Le Maire, de me fixer le jour, pour que je puisse en faire part aux enfants... »*

**1840 – 1850** : Les instituteurs bussacais vivent difficilement de leur salaire de misère.

Ils sont rétribués par les élèves qui peuvent payer soit 7 ou 8, les indigents (6 ou 7) bénéficiant d'un enseignement gratuit. La commune leur verse 200 F par an.

**1850** : Une loi oblige les Mairies à assurer aux instituteurs un minimum de traitement de 600 F par an, qui leur permet tout juste de survivre.



A l'époque, une institutrice privée, Mlle Chauvet, instruit les filles et accepte, à la demande de la mairie, de recevoir aussi les petits garçons mais on la prie de veiller à ce que les filles et les garçons soient séparés ! Il n'y a pas d'école de filles et on ignore où exerce Mlle Chauvet !!! La commune se contente de lui attribuer une maigre « gratification » (50 F) pour l'accueil des garçons.

**1864** : La commune achète au Maire, pour 7000 F, une maison située au Bourg qui, après travaux, servira d'école de garçons, mairie et logement pour l'instituteur.

**1865** : L'école est en service

**1871** : L'inspection académique insiste et exige que les petites filles soient instruites. Contraint, le Conseil accepte l'arrivée d'une institutrice laïque et loue un local pour la classe et le logement de l'institutrice.

**1881 Jules FERRY impose l'école laïque, obligatoire et gratuite**



**1888** : Les filles entrent dans une école neuve, l'actuelle salle du Conseil de la Mairie.

**1892** : Construction d'un préau à l'école des garçons, et évacuation des eaux pluviales à l'école des filles

**1950** : Mixité des classes

**1951** On se décide à agrandir l'école des garçons : «solution provisoire, le Conseil décidant en principe la construction d'un groupe scolaire au centre de la commune»

**1956** : Baby boom : Une 3ème classe devient indispensable. Achat d'un terrain, emplacement actuel du groupe scolaire.

**1959** : Une classe préfabriquée est implantée en catastrophe dans ce champ. La cantine scolaire naît la même année dans l'actuelle salle des archives de la Mairie



**1965** : Il y a 100 ans que la commune s'est dotée d'une première école, 1965 voit la création du nouveau Groupe Scolaire qui comprend 3 classes et 1 préau.

**1966** : Vente de l'ancienne école, et transfert de La Mairie dans ses locaux actuels.

**1977** : Construction d'une classe enfantine, d'une salle de jeux, de la cuisine et restaurant scolaire.

**DECEMBRE 1983** : Conformément à l'arrêté préfectoral, le prix du ticket cantine est fixé à 6,80 F

**JUIN 1985** : Nouveau matériel : livraison de 2 ordinateurs

**SEPTEMBRE 1985** : Création de la garderie scolaire

**SEPTEMBRE 1989** : Fusion de l'école de Garçons et de l'école de Filles au groupe scolaire de Bussac

**SEPTEMBRE 1990** : Ouverture de la 5ème classe en raison de l'accroissement des effectifs.

**12 JANVIER 2000** : Le groupe scolaire devient officiellement l'« Ecole Gustave Courbet »



## La vie associative à Bussac : de la naissance du Foyer Rural à aujourd'hui...

L'association dite « Foyer Rural Municipal » a été fondée le **26 janvier 1980**.

Au départ, elle a regroupé en son sein des associations déjà présentes à Bussac telles que le Comité des Fêtes, le club de boules ou le groupe des Majorettes.

Le Comité des fêtes fêtait ses 24 ans en 1984 et avait à son actif de nombreuses manifestations, comme organiser une cavalcade faisant une boucle entre Bussac, Fontcouverte, Chaniers, Ecurat, Taillebourg et St Vaize. Chars fleuris, participants déguisés, jeunes et moins jeunes se sont dépensés sans compter tout en aidant à élargir le patrimoine communal puisque les premiers rideaux de la salle des fêtes furent achetés avec le produit de la quête faite tout au long du parcours.

Le groupe des majorettes « Les Gentianes » créé en 1975 évoluait dans les villes et les villages du département. Chaque année le groupe offrait un voyage dans une région française à toutes les jeunes filles de la section (un seul garçon présent en 1982) pour les récompenser du temps passé au maniement du bâton, des entraînements quotidiens et des déplacements.

Peu à peu d'autres sections se sont créées afin d'apporter aux bussacais encore plus d'animations dans leur commune. C'est ainsi que les bussacais ont pu participer à :

- la section informatique qui est née en 1987,
- une section couture créée en 1995, une section dessin-peinture en 1996 et les murs de la salle des fêtes ont été ornés plusieurs fois par des expositions,
- une section temps libre réservée aux « aînés » de la commune qui aimaient se réunir et faire quelques excursions.

Des activités se sont réalisées :

- ◆ création du journal local,
- ◆ ouverture d'une bibliothèque,
- ◆ création d'un labo photo

où de nombreux clichés sont devenus un peu la mémoire du foyer rural

- ◆ organisation du repas des aînés,
- ◆ organisation de jeux Intervillages

où là la commune organisatrice déployait tous ses talents pour accueillir ses concurrents.

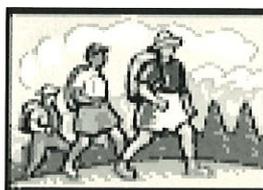
Les bussacais n'étaient pas les derniers pour imaginer des machines infernales (chevaux mécaniques, toboggan avec un camion benne), et trouver chaque année un nouveau thème ainsi que de nouveaux décors et costumes.





Ces activités ont disparu du champ du foyer rural mais d'autres continuent à vivre et gardent le même esprit de convivialité et solidarité :

tennis, tennis de table, gym, remise en forme, la section foot qui est née le 29 mars 1983. (Avant de taper dans le ballon, les membres de la section ont dû rendre le stade utilisable avec le traçage du terrain qui a nécessité à l'époque la réalisation d'une tranchée, creusée à la pioche et la pelle par les bénévoles ; qui fut ensuite remplie de poussière de carrière. « Qui a dit que le foot ne faisait travailler que les jambes !... » La mise en place des poteaux derrière les buts pour éviter la perte de ballons et d'accidents ne fut pas sans peine également. Accrocher un grillage à 8 mètres de hauteur ne fournit pas la même stabilité que de jouer sur le plancher des vaches, paroles de footballeurs).



Et enfin une section phare du Foyer Rural : le jumelage avec la commune d'Oron la Ville où le 29 mai 1981, les bussacais (71 personnes environ) ont été les premiers à investir la ville suisse dont un groupe d'une dizaine de cyclistes qui ouvrait le cortège suivi d'un car bondé de charentais.

Deux dates anniversaires ont été soulignées dans les Bussac Info de 1991 et 2001 : les 10 et 20 ans de cette association.

Parallèlement des locaux ont été aménagés réservés au foyer rural et c'est ainsi que comme le disait Monsieur le Maire (Guy CHAPUIS) « une date qui marquera la mémoire de nombreux bussacais : l'inauguration du Foyer rural ! » le 3 septembre 1983 avec le baptême de la place Oron la Ville (commune Suisse jumelée avec Bussac).



Un autre moment fort pour l'association : son 20<sup>ème</sup> anniversaire. Les festivités ont duré 2 jours les 8 et 9 juillet 2000. Quelle santé !... 1<sup>er</sup> temps en mairie avec cérémonie officielle et 2<sup>ème</sup> temps réservé à la fête sur la place du village réunissant un tiers de la population.

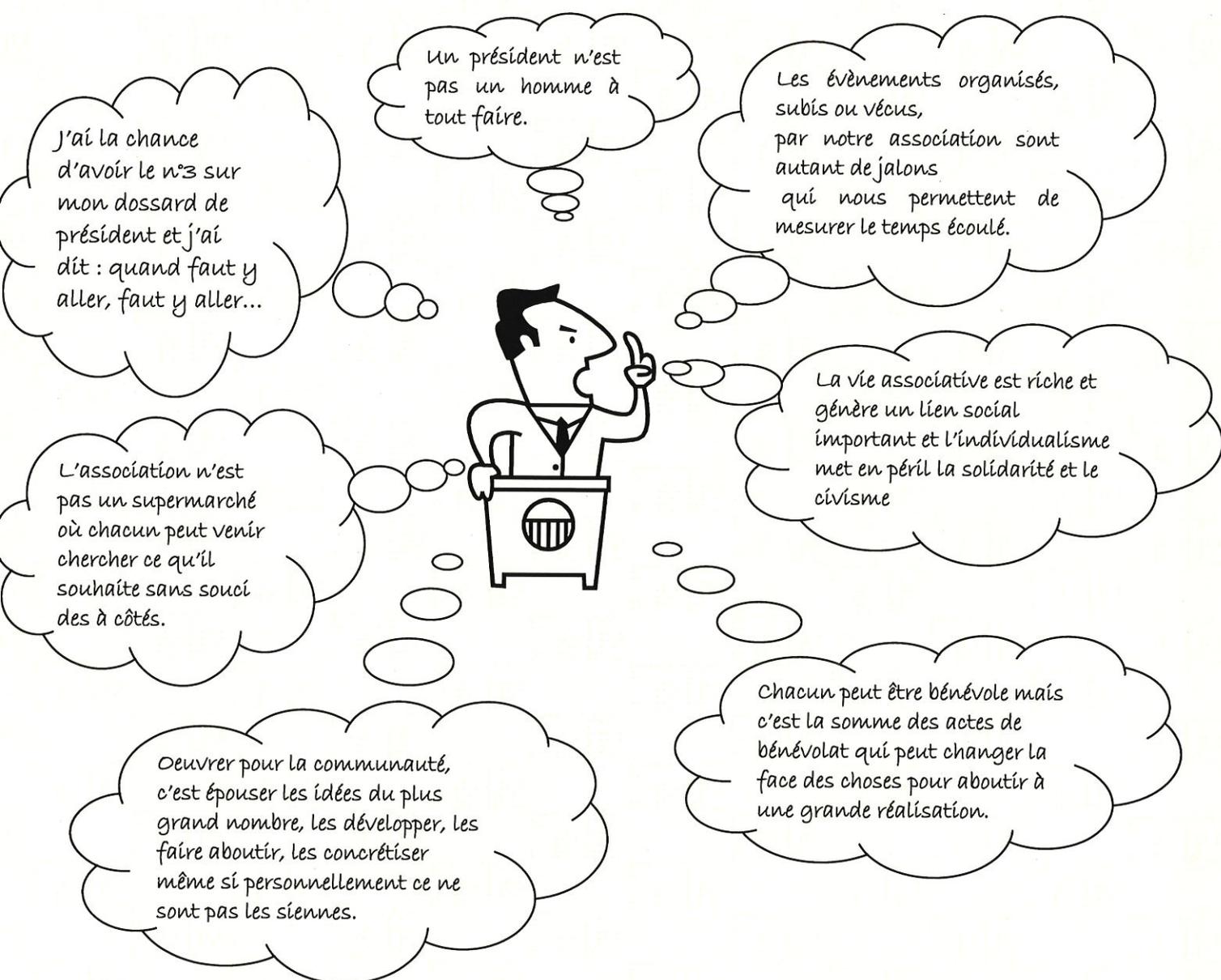
## Les bons mots des Présidents

Si le foyer rural est toujours là, c'est bien sûr grâce à la ténacité de nombreux bénévoles dont ceux installés en haut du podium : les présidents.

Quelques noms viennent s'inscrire : Roland Monget, Jacky Charentais, Joël Clinckemaillié, Joseph puis Janine Castillon, et notre petit dernier Jean Paul Lajoie.

Tous ont eu la même tâche au cours des années de présidence : écrire quelques lignes pour chaque parution du Bussac Info.

Voici un petit méli-mélo de leurs bons mots : si vous connaissez quelques personnes citées, vous pourrez reconnaître quelques plumes.



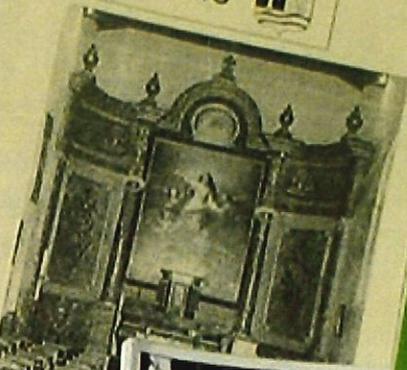
BUSSAC  
info



BUSSAC  
info



BUSSAC  
info



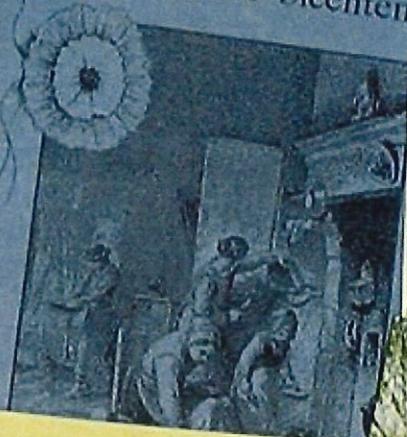
EGLISE de BUSSAC  
Brevier romain 2002  
Edition de l'An  
N° 83  
MAY - JUIN  
JULLET - AÛT

BUSSAC  
Info



"Bussac  
Info"

Spécial bicenten



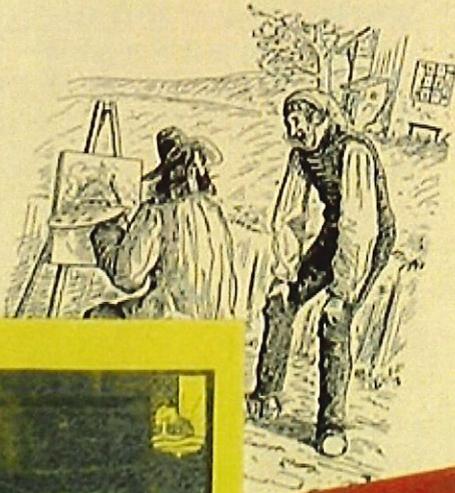
BUSSAC  
Info



BUSSAC  
Info



BUSSAC  
info



BUSSAC



BUSSAC

info



BUSSAC  
info

